

SAMUDRA

REVUE

QUADRIMESTRIEL DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE



Le Partenariat mondial pour les océans

Les Directives sur les pêches artisanales (SSF)

Travailleurs migrants en Nouvelle-Zélande

AMP et droits humains

Atelier sur les pêches en Amérique latine

Le poisson fumé du Connemara



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



SAMUDRA

REVUE

QUADRIMESTRIEL DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE

N° 65 | JUILLET 2013

ALAIN LE SANN

PREMIÈRE DE COUVERTURE



Drift boats attendant l'ouverture de la pêche au saumon à Naknek, Alaska, de Hannah Donkersloot

courriel : hannahdonkersloot@gmail.com

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui à la
pêche artisanale
27 College Road, Chennai 600 006,
Inde
tél : (91) 44-2827 5303
fax : (91) 44-2825 4457
courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE

Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2-652-5201
fax : (32) 2-654-0407
courriel : briano@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

L.S. Graphic Prints
Chindhadripet, Chennai 600 002

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist
@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit
qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé
hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives
au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines
connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent
essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans
les pays du Sud, de la place des femmes dans ce
secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi
de problèmes environnementaux, des océans. Vous
pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF
(www.icsf.net), où vous trouverez également la
collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



*Pêcheuse au Cap-oriental,
Afrique du Sud
photo : Jackie Sunde*



COMPTE-RENDU

Questions délicates 4

La consultation technique sur les
Directives SSF

NOUVELLE-ZÉLANDE

Des esclaves 8

Le sort de travailleurs migrants sur
des navires de pêche

ANALYSE

Mainmise sur la mer 14

Les AMP refusent souvent de tenir compte
des droits humains de ceux qu'elles excluent

ANALYSE

Des droits dévoyés 19

Le Partenariat mondial pour les océans
ignore la voix des pêcheurs artisans

IRLANDE

Poisson fumé 26

Le réseau des écomusées en Europe fait
mieux connaître la pêche artisanale

AMÉRIQUE LATINE

Travailler ensemble 30

Au Honduras, un stage traite de l'équité
entre hommes et femmes de la pêche

VIETNAM

L'importance des mangroves 36

Des systèmes intégrés d'élevage
de crevettes

DOCUMENT

Déclaration 40

Au Forum mondial pour la promotion de la
Convention sur le travail dans la pêche

ANALYSE

Un partenariat ambigu 42

Le Partenariat mondial pour les
océans risque d'être controversé

ANNONCE

Un champion de la cause 48

Rolf Willmann, de la FAO,
récompensé pour son oeuvre

ÉDITORIAL 3

BRÈVES 50



GIAMPIERO DIANA / FAO

À Kaedi, Mauritanie, un pêcheur revient
avec un poisson tout frais

Travail forcé

En Nouvelle-Zélande, les conditions de travail à bord de navires affrétés sont loin d'être satisfaisantes

La Nouvelle-Zélande a sans doute attiré l'attention des médias en matière de bonnes pratiques de gestion des pêches. Mais il a aussi été révélé qu'elle a eu recours au travail forcé à bord de navires de pêche sous pavillon étranger opérant dans sa Zone économique exclusive (ZEE). Jusqu'à une date très récente, les navires de pêche affrétés (tous au-dessus de 30 m de longueur enregistrée) représentaient plus de la moitié des captures de cette ZEE et près de 50 % de la valeur totale des exportations de produits de la mer. Cela incluait le merlan bleu austral et le hoki (grenadier bleu), certifiés comme durables par le Marine Stewardship Council. Ces navires étaient utilisés pour exploiter des quotas privés dans le cadre de contrats avec des titulaires de licence locale.

Des marins indonésiens notamment employés à bord de bateaux coréens ont eu à subir des conditions de vie et de travail déplorables, des sévices physiques et sexuels de la part d'officiers, le non-paiement de salaires, une manipulation des temps de travail (voir page 8).

Comment se fait-il qu'un système de gestion durable des pêches aussi vanté (« classé premier ex-aequo de toutes les régions maritimes du monde », selon le Rapport 2012 de l'enquête ministérielle relative à l'utilisation et aux opérations des navires étrangers affrétés) puisse fonctionner aussi médiocrement dès lors qu'il s'agit des conditions de travail à bord de ces navires présents dans la ZEE néo-zélandaise ? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de poursuites pour les faits reprochés, qui sont sanctionnés par la législation internationale, alors que dans le même temps il y avait de nombreuses actions en justice pour atteintes à la réglementation des pêches ?

Pour l'enquête ministérielle, ces situations de travail forcé à bord de navires affrétés opérant dans la ZEE étaient essentiellement attribuables à une lacune dans ce programme. Les navires incriminés viennent principalement de Corée, du Japon, d'Ukraine, de la Dominique. Il s'agissait d'affrètements à temps et de pavillons étrangers. Aux termes de la Convention sur le droit de la mer des Nations Unies (UNCLOS) de 1982, la Nouvelle-Zélande en tant qu'État côtier n'est pas responsable des conditions de travail à bord de ces navires qui ne portent pas son pavillon. Cela est du ressort de l'État du pavillon.

L'enquête ministérielle recommandait en conséquence de convertir tous les affrètements à temps en affrètements coque nue (bare-boat ou demise charter). Un projet de loi à cet effet—the Fisheries (Foreign Charter Vessels and Other Matters) Amendment Bill—est en cours de discussion au parlement néo-zélandais pour faire passer sous pavillon national tous les navires étrangers affrétés.

Selon de toutes récentes informations cependant, la Commission parlementaire de la production primaire envisage de fournir à ces navires la possibilité de contourner une immatriculation sous pavillon néo-zélandais, notamment pour ceux qui exploitent certaines espèces de thon ou qui sont engagés par des armateurs détenteurs de droits de capture faisant partie des quotas disponibles dans le cadre de l'Accord établi avec les Maoris.

La combinaison de mesures de gestion et de conservation efficaces de la part de l'État côtier et de normes du travail inefficaces de la part de l'État du pavillon est évocatrice de revenus et profits pour la pêche néo-zélandaise, au détriment des conditions de vie et de travail à bord, tout particulièrement pour les pauvres marins migrants originaires de pays en développement employés sur ces navires affrétés.



Premièrement, que ces navires changent finalement de pavillon ou pas, tous les pavillons opérant dans la ZEE de la Nouvelle-Zélande devraient être obligés de ratifier la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail dans la pêche (2007).

Deuxièmement, les systèmes d'écolabels et de certification de pêcheries, les programmes de certification de captures devraient comporter un audit social pour veiller à ce que les régimes de gestion des pêches prennent en compte non seulement les aspects biologiques, technologiques, économiques, environnementaux et commerciaux mais aussi tous les aspects sociaux, y compris les conditions de travail et de vie des marins à bord des bateaux de pêche.

Troisièmement, si les conditions de travail restent sous la juridiction de l'État du pavillon aux termes de l'UNCLOS, cette affaire des navires affrétés montre bien la nécessité de mécanismes juridiques efficaces visant à transférer la charge de la preuve aux opérateurs des navires, auxquels il reviendra de démontrer que les marins à bord sont convenablement traités.

Quatrièmement et surtout, la communauté internationale doit envisager des mécanismes par lesquels les États pourvoyeurs de main-d'œuvre assument la responsabilité du recrutement, des conditions de travail et de vie et de la protection sociale des pêcheurs, et agissent en coordination avec l'État du pavillon, l'État du port et l'État où s'opère la commercialisation pour ce qui concerne le bien-être général des marins à bord de bateaux de tiers.

La Nouvelle-Zélande est face à une responsabilité et une occasion pour améliorer les conditions de travail dans la pêche. Nous aimerions que ce pays fasse les gros titres de la presse pour les bonnes raisons : l'attribution de droits de pêche devrait être conditionnée au respect des droits humains.

Questions délicates

Le point sur la récente consultation technique relative aux Directives internationales pour des pêches artisanales durables

La Consultation technique relative aux Directives internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (Directives SSF), organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du 20 au 24 mai 2013 à Rome, Italie, a connu une bonne participation. Il y avait là des délégations de 68 pays, plus l'Union européenne (UE). Étaient représentés le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation. Étaient

la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, contenait à la suite de la Préface 13 sections et 108 paragraphes. Dans l'espoir que les négociations pourraient se terminer dans la semaine, trois séances de nuit avaient été prévues.

En fait, le temps prévu s'est avéré trop court : seulement les deux tiers du texte environ ont pu être débattus, jusqu'au paragraphe 7.8. Il y a eu accord sur près de la moitié des 59 paragraphes examinés, c'est-à-dire qu'ils ne feront plus l'objet d'un débat.

Les paragraphes qui restent contiennent des passages entre crochets ou sont entièrement entre crochets, et ces textes seront donc à nouveau débattus. Il y a du pain sur la planche pour la deuxième série de négociations, fixée provisoirement du 3 au 7 février 2014.

Certaines délégations ne souhaitent pas qu'on traite des « groupes marginalisés et vulnérables » de la petite pêche...

également présents des observateurs de 6 organisations intergouvernementales.

Il y avait une solide délégation de la société civile : 37 personnes, hommes et femmes, venues de 18 pays représenter la plateforme des OSC (organisations de la société civile), composée du WFF (Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche), du WFFP (Forum mondial des populations de pêcheurs), de l'ICSF (Collectif international d'appui à la pêche artisanale), du CIP/IPC (Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire). Cette délégation incluait également un certain nombre d'hommes et de femmes de la pêche artisanale et à petite échelle de pays en développement et de pays industrialisés.

Le Brésilien Fabio Hazin a été élu à la Présidence. La tâche de la Consultation technique s'avérait d'emblée ambitieuse. Le projet de Directives SSF, intitulé *Directives d'application volontaire visant à assurer*

Questions délicates

Quelles étaient les « questions délicates » ? Il y avait notamment la réticence de quelques délégations à reconnaître le droit des travailleurs des pêches artisanales à participer à la gouvernance des ressources aquatiques, et même une antipathie dans certains quartiers quant à l'utilisation du mot *gouvernance*.

Ce droit de participer à la gouvernance pourrait porter atteinte à l'autorité de l'État, craignait-on. Et la reconnaissance des droits et systèmes coutumiers et des droits des peuples autochtones (conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones) n'était pas dans la démarche de certaines délégations.

Certaines délégations, craignant une interprétation trop large de la formule, ne souhaitent pas qu'on traite des « groupes marginalisés et vulnérables » de la petite pêche. L'expression « à la fois les hommes et les femmes », utilisée dans plusieurs

Cet article a été écrit par **Chandrika Sharma** (icsf@icsf.net), Secrétaire exécutive de l'ICSF

La voix des OSC

Déclaration conjointe d'ouverture : Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF), Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP/IPC), le 20 mai 2013 lors de la Consultation technique pour des directives internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, Rome, Italie, 20-24 mai 2013

Merci, Monsieur le Président

Je m'appelle Zoila Bustamente Cardenas. Je suis la présidente de la Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili (CONAPACH), une organisation qui regroupe 35 000 hommes et femmes le long des 4 500 km de côtes de notre pays.

Je m'exprime au nom du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche, du Forum mondial des populations de pêcheurs, du Collectif international d'appui à la pêche artisanale, du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire. Nous constituons une plateforme de petits producteurs de denrées alimentaires : pêcheurs, peuples autochtones... Nos organisations représentent des pêcheurs d'une cinquantaine de pays, du Nord et du Sud, et des gens qui militent pour soutenir nos communautés.

Les pêches artisanales et à petite échelle constituent la majeure partie du secteur de la pêche en général. Et sur le plan social, économique et environnemental, nous sommes assurément le modèle le plus durable pour l'exploitation des ressources halieutiques.

Nous nous sommes impliqués dans le processus d'élaboration du présent instrument international en 2008, à la suite de la Conférence mondiale sur les pêches artisanales de Bangkok, Thaïlande. Nous frappions à la porte de la FAO depuis 1984, lorsque les pêcheurs artisans et leurs sympathisants ont été exclus d'une participation à des processus qui affectaient pourtant leurs moyens d'existence.

Nous sommes heureux de pouvoir maintenant prendre part avec la FAO à l'élaboration du présent instrument. Au cours des deux dernières années, nous avons collaboré avec la FAO pour organiser une trentaine de consultations nationales et régionales en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et du Nord, en Europe. Grâce à ces consultations, plus de 2 500 personnes ont eu la possibilité de contribuer au processus en cours.

Pour nous, ce processus marque une étape importante, avec l'adoption d'une approche inclusive de la pêche artisanale, qui accorde une attention égale au développement social, aux droits humains des communautés de pêche et à une gouvernance responsable des pêcheries dont dépendent leur sécurité alimentaire, leurs moyens d'existence et leur bien-être en général.

Nous nous réjouissons de la visibilité que ces Directives donnent aux femmes et de la façon sérieuse dont les questions de genre y sont abordées. Ces Directives adoptent également la démarche sans précédent de traiter comme un tout les différents aspects de la pêche artisanale du point de vue de la gouvernance, de la production, du commerce, du travail et de la qualité de la vie.

Elles tiennent compte aussi du fait que la pêche artisanale est confrontée à une multitude de menaces de la part d'intérêts plus puissants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur de la pêche. Elles arrivent à un moment particulièrement critique où des évolutions mondiales apportent de nouveaux défis de nature économique, sociale et environnementale, et où la pêche artisanale offre les meilleures chances de produire emplois, moyens d'existence et alimentation pour une population mondiale en constante augmentation.

Nous sommes engagés à travailler avec la FAO et ses États membres pour élaborer des Directives qui soient efficaces ; nous sommes engagés de manière résolue à vos côtés au stade de leur développement, au stade de leur mise en œuvre une fois qu'elles seront adoptées par le Comité des pêches (COFI) l'année prochaine.



À Paternoster, Afrique du Sud,
débarquement et préparation du snoek



paragraphe du projet pour rappeler la problématique de genre, suscitait même des réserves. Certaines délégations étaient contre l'expression « économie informelle » (considérée comme de l'économie illégale) alors que d'importantes pêcheries artisanales, particulièrement dans les pays en développement, peuvent être classées dans ce qu'on appelle l'économie informelle.

Il n'y avait pas non plus d'accord en vue sur d'autres aspects : nécessité de réformes redistributives facilitant un accès équitable aux ressources halieutiques pour les communautés de pêche artisanale, nécessité de consultations effectives, constructives avec les communautés de pêche avant le lancement de projets commerciaux ou de développement qui auront des répercussions sur ces populations, dans quelle mesure et de quelle manière traiter dans les Directives la question des pêcheurs migrants et des pêcheurs transfrontaliers, dans quelle mesure les Directives devraient-elles préconiser la cohérence avec le mandat, les principes, les droits et obligations établis par les accords de l'OMC.

Les organisations de pêcheurs et les structures d'appui présentes à Rome ont évidemment été déçues par la réticence de certaines délégations à soutenir divers aspects considérés comme fondamentaux. Les OSC ont constamment souligné que les questions évoquées étaient le résultat d'un processus consultatif intensif, participatif, impliquant les groupements de pêcheurs artisans de la base.

Entre elles, entre septembre 2011 et décembre 2012, les OSC avaient organisé 20 ateliers nationaux en Asie, en Afrique et en Amérique latine, 2 ateliers régionaux en Afrique, et des consultations avec les travailleurs de la pêche artisanale en Europe et au Canada. Plus de 2 300 personnes avaient participé à ces consultations et partagé leurs aspirations et propositions à propos de ces Directives.

Pour continuer sur une note plus positive, au moins certaines des interventions faites par les OSC sur des aspects particulièrement importants pour les communautés de pêche artisanale ont reçu l'appui de délégations, de sorte que ces aspects seront évoqués ou inclus dans le texte. Conformément aux règles de la FAO, les OSC ne pouvaient intervenir qu'après les interventions des délégations.

Il est par ailleurs encourageant de signaler que certaines délégations incluaient des représentants d'OSC.

La déclaration présentée par les OSC (voir encadré p. 6) au début des négociations reflétait l'espoir que les mouvements de pêcheurs et les groupes d'appui avaient placés dans le processus des Directives et les délégations.

Au terme de la première série de négociations cependant, Ramida Sarasit, une dirigeante syndicale représentant la Fédération des pêcheurs de Thaïlande, a dit : « Je pense que nous n'avons pas

... dans la prochaine série de négociations, les enjeux demeurent très importants pour les pêcheurs.

encore gagné grand-chose. Autant que je sache, la plupart des États ne sont pas prêts à respecter les droits des communautés de petits pêcheurs. Jour après jour, nous perdons nos droits, nos espaces aquatiques sur les côtes et à l'intérieur des terres, et donc nos moyens de subsistance. Si les États n'accordent pas une attention soutenue aux causes profondes de nos problèmes, nous ne constaterons aucun progrès ».

Il est clair que, dans la prochaine série de négociations, les enjeux demeurent très importants pour les pêcheurs. Et pour que ces Directives deviennent un outil efficace, il est essentiel qu'elles traduisent les réalités quotidiennes des pêcheurs et proposent des solutions pertinentes à leurs problèmes.

Pour plus d'information



igssf.icsf.net

Directives sur les pêches artisanales (un site de l'ICSF)

sites.google.com/site/smallscalefisheries

Site de la société civile sur les Directives SSF

Des esclaves

Les conditions de travail de migrants sur des navires opérant dans les eaux néo-zélandaises sont tout simplement de l'esclavage

Sur la scène internationale, on considère que la Nouvelle-Zélande est dotée d'une industrie de la pêche de premier ordre. Et pourtant, pendant plus de trois décennies, le travail forcé a constitué un élément clé des opérations des navires de pêche étrangers qu'elle affrétait (voir encadré p. 11). Au début de 2011, des marins indonésiens embarqués sur deux navires sud-coréens (*Shin Ji* et *Oyang75*) pêchant dans les eaux néo-zélandaises sont descendus à terre et ont fait état de sévices physiques, psychologiques et sexuels de la part d'officiers coréens et de non-paiement de salaires.

pays. Douze d'entre eux appartenaient à des sociétés sud-coréennes.

Ces 27 navires employaient approximativement 2 000 travailleurs étrangers : Chinois, Indonésiens, Philippins, Ukrainiens, Vietnamiens. En fait, il y a eu des marins étrangers sur les navires étrangers affrétés dans les eaux néo-zélandaises depuis 1979 ; les événements de 2011 ne constituaient pas le premier cas d'exploitation de la main-d'œuvre et de travail forcé à bord de ces bateaux.

Au milieu des années 1990, des accusations avaient été proférées au Parlement : « Ce qui se passe à bord de ces bateaux est quasiment de l'esclavage, et ça va continuer ! ». Au cours des quinze années suivantes en effet, « de nombreux cas ont été avérés : salaires non versés, salaires insuffisants, salaires mangés par les frais d'agences, agressions verbales et physiques ».

Malgré quelques mesures introduites en 2006 pour corriger le problème (une réglementation douce sous forme de Code de pratique), le travail forcé sur ces navires affrétés a continué.

Nous avons débuté nos recherches sur les pratiques commerciales de la filière pêche en 2008. En 2009, nous avons identifié certains aspects insolites dans le système des navires étrangers affrétés ; mais ce n'est qu'en 2011 (quand ces membres d'équipage ont lancé leur mouvement de protestation) que nous avons commencé à approfondir notre recherche sur les pratiques de travail forcé.

Nos recherches

Nous continuons à nous renseigner dans ce domaine. Ce faisant, nous répondons à l'appel de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) : « Il est temps de mettre en évidence les aspects humains de ces industries mondialisées ». À ce jour, nous avons entendu quelque 300 précieux

Au milieu des années 1990, des accusations avaient été proférées au Parlement : « Ce qui se passe à bord de ces bateaux est quasiment de l'esclavage, et ça va continuer ! ».

Le mouvement de protestation lancé par ces membres d'équipage a déclenché une suite d'événements qui allaient remettre en cause la gouvernance des pêcheries confiées à ces navires étrangers sous contrats d'affrètement. Des membres d'équipage d'autres navires sud-coréens se sont également mis en grève par la suite.

L'identification du travail forcé à bord de ces bateaux coréens a retenu l'attention de médias internationaux, de gouvernements étrangers, d'organisations non gouvernementales (ONG). Le Rapport sur le trafic d'êtres humains du Département d'État des États-Unis a cité la Nouvelle-Zélande comme l'un des pays destinataires pour des travailleurs forcés dans le secteur de la pêche.

En 2011, 27 chalutiers étrangers étaient affrétés pour pêcher au nom de détenteurs de quotas néo-zélandais dans la ZEE de ce

Cet article a été écrit par **Christina Stringer** (c.stringer@auckland.ac.nz) et **Glenn Simmons** (g.simmons@auckland.ac.nz) du Département de gestion et de commerce international, École de commerce, Université d'Auckland, Nouvelle-Zélande

informateurs, des membres d'équipage sur 12 bateaux de pêche étrangers affrétés pour la plupart, et aussi du personnel de ce secteur. La majorité de ces marins étaient en activité, mais certains étaient retournés en Indonésie ; d'autres étaient déserteurs et se cachaient.

Nous allons voir ci-dessous comment ces marins obtiennent un emploi sur les bateaux de pêche coréens et tombent dans le travail forcé. Nous décrivons ensuite la situation de quasi-esclavage qui prévaut à bord. Nous concluons cet article en faisant observer que l'esclavagisme dans le secteur de la pêche est un problème mondial qui a des répercussions sur des aspects socio-économiques et sur la durabilité biologique pour tous les pays.

La plupart des Indonésiens employés à bord des bateaux de pêche coréens venaient de la région de Tegal, au centre de Java, caractérisée par un faible niveau d'instruction, un chômage élevé et beaucoup de pauvreté. Ces gens se font recruter via des contacts familiaux, des membres d'équipage, des courtiers, ou bien directement par des agences de recrutement qui publient des annonces dans la presse locale.

Pour obtenir leur emploi, ils doivent verser à l'agence des frais de dossier (entre 5 et 10 millions de roupies indonésiennes, soit 550-1 100 dollars) et fournir des garanties (titres fonciers, diplômes, carte grise), plus des sommes d'argent supplémentaires.

Ces exigences sont expressément interdites par les Conventions 9 et 17 de l'Organisation internationale du travail, qui demande au propriétaire du navire de rémunérer l'agent.

Un agent de recrutement établi à Jakarta a justifié ainsi ces pratiques : « Si le marin disparaît, les agents coréens vont réclamer à l'agent indonésien le remboursement de certains frais, comme les billets d'avion. C'est pour cela que nous avons besoin de garanties. Pour nous c'est difficile de vendre la maison, mais c'est facile pour une moto ». Ces agents ont également établi une sorte de système d'enchères pour l'obtention d'un bon poste à bord de certains bateaux de pêche. Ces postes sont donnés à ceux qui ont versé le plus.

Les agents utilisaient des contrats d'embauche multiples. Les trois modèles

(indonésien, néo-zélandais, sud-coréen) différaient sensiblement. Les Indonésiens étaient engagés avec un contrat indonésien, qui précisait clairement que le salaire de base se situait entre 240 et 500 dollars par mois suivant la qualification, l'expérience et le grade. C'était bien en-dessous du salaire minimum néo-zélandais fixé à 15 dollars locaux de l'heure pour 42 heures hebdomadaires.

Ce contrat précisait également le niveau de respect des matelots envers les officiers : ils doivent rester « entièrement soumis et obéissants ». Il incluait également une clause fixant les pénalités infligées en cas de rupture du contrat, même s'il s'agit de se mettre à l'abri des abus. Le matelot perdrait par exemple la part de sa rémunération qui a été retenue, et serait passible d'une amende variant entre 2 000 et 10 000 dollars. Les modèles de contrats néo-zélandais et sud-coréens (dont les marins ne connaissaient pas l'existence) étaient utilisés pour se conformer à la réglementation des pays concernés.

Les versions indonésiennes et coréennes du contrat n'étaient pas connues des autorités néo-zélandaises. La majorité des marins interviewés ne se souvenaient pas d'avoir signé une version néo-zélandaise ou coréenne. Certains avaient en mémoire d'avoir signé un document en langue étrangère. Dans d'autres cas, les signatures sur les contrats étaient fausses.

AUTORISATION SPÉCIALE



Il arrivait que ces hommes jettent du poisson par-dessus bord pour diminuer les quantités à transformer et pouvoir ainsi faire une pause

Nous avons découvert un asservissement constant et brutal des marins indonésiens sur la majorité des navires coréens affrétés...

Les salaires étaient versés par l'intermédiaire des agents de recrutement (souvent un réseau sous-traitant d'agences basées en Corée ou en Indonésie), chacun déduisant une certaine somme pour des frais d'assurance ou de fonctionnement douteux. Les familles ne recevaient pas les premiers trois à six mois du salaire, qui étaient retenus par les agents comme honoraires.

Ces agents conservaient aussi une partie des salaires à verser aux marins au terme de leur contrat. Parfois ces sommes étaient retenues jusque pendant deux ans ou jamais versées.

Les marins travaillaient en moyenne seize heures par jour, sept jours sur sept pendant toute la durée de leur contrat de un an ou deux ans. L'un d'entre eux raconte avoir travaillé cinquante-trois heures de suite ; d'autres disaient avoir été à la tâche si longtemps qu'ils suppliaient

Parce qu'il avait parlé, le responsable de l'atelier lui a mis du ruban d'emballage sur la bouche. À bord de ces bateaux, des marins ont eu à subir aussi des agressions sexuelles, attouchements, tripotages, avec des cas de viols répétés.

Sur un bateau, un matelot indonésien a déclaré avoir été violé à plusieurs reprises par un officier coréen. Quand on lui a demandé pourquoi il ne s'était jamais plaint, il a répondu : « Personne ne m'aurait écouté ! ». Un autre a dit qu'il avait subi l'agression sexuelle pour éviter à ses amis le même traitement. « J'étais en colère, terriblement gêné ; mais c'était le maître du bateau et moi je n'avais aucun pouvoir ». Cet homme est retourné chez lui avant la fin de son contrat car il ne pouvait plus supporter ces agressions. Pour avoir rompu son engagement, il a subi une pénalité de 15 millions de roupies (1 536 dollars) de la part de l'agence de placement.

Quand la situation de quasi-esclavage à bord de ces navires a été connue du public en 2011, les gouvernements de Corée du Sud et de Nouvelle-Zélande ont réagi rapidement. En juillet 2011, les autorités néo-zélandaises annonçaient la constitution d'une enquête ministérielle sur les affrètements de navires étrangers.

Changement de pavillon

L'un des résultats de cette enquête a été que tous les navires de pêche sous pavillon étranger devront passer sous le pavillon national avant 2016, que les marins étrangers seront sous la législation néo-zélandaise concernant les relations de travail, la santé et la sécurité sur les lieux de travail.

Pendant la période intermédiaire, les équipages seront protégés par des mesures de contrôle et d'application de la réglementation. Par ailleurs, les services d'immigration de la Nouvelle-Zélande décidaient de modifier leur politique et d'exiger que les salaires soient versés sur des comptes bancaires individuels en Nouvelle-Zélande au lieu d'être transférés aux agences de placement.

Il y a sans doute eu quelques améliorations en matière de versement des salaires, mais globalement les opérateurs ont pu contourner cette nouvelle réglementation.

En mai 2012, les autorités sud-coréennes ont lancé une enquête

qu'on leur accorde une pause, ou qu'ils tombaient de sommeil à leur poste. Il arrivait que ces hommes jettent du poisson par-dessus bord pour diminuer les quantités à transformer et pouvoir ainsi faire une pause. On leur demandait régulièrement de signer de faux relevés d'heures de travail, ce qu'ils faisaient par crainte d'être agressés ou mis sur la liste noire.

Nous avons découvert un asservissement constant et brutal des marins indonésiens sur la majorité des navires coréens affrétés, y compris des punitions inhumaines, des corrections physiques infligées par les officiers, souvent sans raison apparente. « Pendant le repas de midi, le bosco a mis un sac de riz sur ma tête et a frappé l'arrière de ma tête jusqu'à ce que j'aie du mal à respirer », a dit l'un des marins interviewés.

Un autre, qui était nouveau à bord, a reçu l'ordre d'aller aider à trier le poisson au pont inférieur alors qu'il avait fini son quart sur le pont supérieur. Comme il n'avait pas l'expérience de la chose, il a demandé à un collègue de lui montrer.

Encadré

L'affrètement de navires étrangers

Des navires de pêche étrangers opèrent dans les eaux néo-zélandaises depuis le début des années 1930. Après la mise en place de la ZEE en 1977, le gouvernement a approuvé le recours à des entreprises conjointes (*joint-ventures*) comme mesure de court terme en attendant que les sociétés locales développent leurs capacités pour pouvoir exploiter convenablement la ZEE elles-mêmes. Les partenaires étrangers apportaient les fonds, les navires de haute mer et l'accès au marché tandis que les Néo-Zélandais fournissaient les quotas de pêche. En 1978, le gouvernement a approuvé 22 entreprises conjointes, plus 4 en 1979. Il y en a eu d'autres par la suite.

- Les entreprises conjointes étaient structurées de différentes manières. Le plus souvent, les captures étaient partagées entre les partenaires, le partenaire étranger prenant entièrement à sa charge les risques d'exploitation des navires. En 1979, la société sud-coréenne Oyang était de la première vague, et l'entreprise conjointe néo-zélandaise a alors affrété le *Oyang 3* et le *Oyang 5*. En 1981, le nombre de bateaux de pêche étrangers affrétés opérant dans les eaux néo-zélandaises était de 97. En 1999, on atteignait un sommet avec plus de 3 900 visas de travail accordés à des marins étrangers. Au fil du temps, l'entreprise conjointe s'est transformée en société d'affrètement contrôlée à 100 % par des intérêts néo-zélandais.

Il y a actuellement divers types d'accords d'affrètement, mais généralement on trouve ceci :

- Les détenteurs de quotas ou les sociétés d'affrètement établissent un accord (affrètement à temps le plus souvent) avec une entreprise de pêche étrangère pour exploiter un quota.
- L'entreprise de pêche étrangère fournit le navire avec son équipage complet, et les profits générés par les captures sont partagés entre l'entreprise de pêche étrangère et le détenteur de quota ou l'affruteur néo-zélandais.
- Le navire agit selon les instructions de l'affruteur néo-zélandais, la possession et le contrôle du navire et de son équipage restant entre les mains du propriétaire.
- Ce système repose sur la recherche d'un maximum de captures et d'un minimum de coûts. Le recours à des technologies anciennes bon marché, à des travailleurs migrants est un élément central de ce modèle. Le poisson continue d'être éviscéré à la main sur ces navires.
- La majeure partie de la production est exportée dans des pays d'Asie où elle est retravaillée, congelée une deuxième fois puis exportée à nouveau, vers des marchés nord-américains ou européens.
- L'emploi de ressortissants néo-zélandais sur ces navires n'est pas une obligation.
- Étant donné que les membres d'équipage étrangers ont un contrat de travail avec le propriétaire du navire, ils se situent notamment en dehors de la juridiction néo-zélandaise pour ce qui concerne la santé, la sécurité et l'emploi. Ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu ni à des prélèvements pour l'assurance accidents du travail. Ils ne bénéficient pas non plus de prestations liées à l'emploi (indemnités pour licenciement ou maladie, congés payés...).
- En 2012, on comptait 25 navires étrangers affrétés, employant 1 500 marins étrangers, dans les eaux néo-zélandaises.

Pour ce qui a trait aux conditions de travail de ces marins migrants, au niveau international, la Nouvelle-Zélande n'a pas encore ratifié la Convention du travail maritime de 2006, la Convention sur le travail dans la pêche de 2007, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990.



intergouvernementale chargée d'examiner les plaintes pour mauvais traitements et agressions diverses à l'encontre de membres d'équipage du chalutier *Oyang 75*. Leurs conclusions ont confirmé les atteintes aux droits humains, les agressions physiques et sexuelles, le non-paiement de salaires, la falsification de documents.

L'affaire a été déférée au bureau du procureur régional de Busan pour violences physiques, agressions sexuelles, activités criminelles, notamment usage de faux et infraction à la Loi sur les gens de mer. Le procureur n'a pas lancé de poursuites contre la Sajo Oyang Corporation parce qu'elle avait présenté des « accords transactionnels confidentiels » et des



Navire sud-coréen pêchant dans les eaux néo-zélandaises.

Le travail forcé a caractérisé les opérations des navires étrangers affrétés dans ce pays

« Pétitions » signées par de nombreux plaignants indonésiens déclarant qu'ils « retiraient toutes plaintes et allégations de toute nature faites auprès de toute agence gouvernementale ».

Ils avaient en plus signé une procuration pour un directeur de la Sajo Oyang Corporation afin de « parvenir à l'objectif ci-dessus mentionné ». Ces accords transactionnels prévoyaient le versement aux marins de plusieurs milliers de dollars « pour le travail déjà effectué ».

Malgré les efforts des deux gouvernements, personne à ce jour n'a été poursuivi pour les agressions physiques et sexuelles dont ont été victimes de nombreux membres d'équipages sur ces bateaux coréens. Les seules poursuites menées ont été celles initiées par le Ministère néo-zélandais des industries primaires contre des officiers de plusieurs navires coréens pour atteintes à l'environnement (rejets de captures, sous-déclarations). Des officiers d'un navire ont été finalement condamnés pour ces rejets, et deux autres affaires sont en cours.

L'industrie de la pêche est l'un des secteurs les moins réglementés à l'échelle mondiale, et l'esclavagisme dans cette filière est une réalité mondiale qui a des répercussions sur des aspects

socio-économiques et sur la durabilité biologique pour tous les pays. De plus en plus de travaux de recherche sont consacrés à ce problème, et nous étendons personnellement notre enquête en dehors de la Nouvelle-Zélande.

Le rapport de l'OIM

Un rapport publié par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Institut NEXUS ont montré en détail la façon dont des marins ukrainiens ont été conduits « via un dédale prémédité dans un monde d'emprisonnement en mer, de travail éreintant, de privation de sommeil, de maladie invalidante et non traitée, de mort pour les moins chanceux. Ces hommes qui cherchaient un travail honnête en mer ont fini sur des bateaux d'esclaves ».

Ailleurs, les recherches ont montré que des Philippins ont fait l'objet d'un trafic (parfois pendant des années) dans la pêche lointaine, en passant par Singapour. Plus récemment, en mai 2013, une Taïwanaise a été inculpée par un tribunal cambodgien pour trafic d'environ 700 Cambodgiens destinés à travailler comme des esclaves sur des bateaux de pêche.

Malgré le développement de la recherche sur le sujet, il reste beaucoup

à faire. Le travail forcé ne se rencontre pas seulement sur des navires de pays en développement. Récemment un marin étranger employé à bord d'un navire sous pavillon néo-zélandais décrivait ses conditions de travail déplorables et déclarait que ses chefs néo-zélandais avaient prévenu les membres d'équipage que, s'ils disaient du mal de la gestion, « on nous verrait flotter sur l'eau ».

L'information recueillie auprès de nombreux marins étrangers semble indiquer que les cas d'atteinte aux droits humains, de travail forcé, de trafic d'êtres humains sont bien plus répandus dans l'industrie de la pêche qu'on l'imagine. Cela va de pair avec d'autres activités illégales : corruption, pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR/INN), rejets de poissons par-dessus bord, déversement de polluants toxiques dans la mer.

Les conséquences de tout cela sur la durabilité biologique et socio-économique des pêches partout dans le monde peuvent être profondes, dévastatrices, et particulièrement pour les pays qui pratiquent la pêche artisanale.

Pour terminer, on citera le Président des États-Unis, Barack Obama, s'adressant à l'Initiative mondiale Clinton, le 25 septembre 2012 : « Tout autour du monde, on ne peut pas nier l'épouvantable réalité. Lorsqu'un homme qui a désespérément besoin de travail se retrouve... sur un bateau de pêche à travailler, à peiner pour peu ou pas d'argent et qu'il est battu s'il essaie de fuir, c'est de l'esclavage... C'est barbare et c'est malfaisant, et ça n'a pas sa place dans un monde civilisé. Notre combat contre le trafic des personnes est l'une des grandes causes de notre époque ».

Pour plus d'information



docs.business.auckland.ac.nz/Doc/11-01-Not-in-New-Zealand-waters-surely-NZAI-Working-Paper-Sept-2011.pdf

Pas dans les eaux néo-zélandaises en tout cas ? Les atteintes au droit du travail et aux droits humains à bord des navires de pêche étrangers

www.indcatholicnews.com/news.php?viewStory=22613

Le travail forcé dans les transports maritimes et la pêche est un problème persistant

slavefreeseas.org/updates/

Pour des mers sans esclaves

Mainmise sur la mer

Dans les terres et en mer, les réserves naturelles augmentent : que deviennent les droits humains de ceux qu'elles excluent ?

Depuis une vingtaine d'années (depuis Rio 1992), de nombreux biologistes et ONGE (Organisations non gouvernementales environnementales), puissamment soutenus par des fondations, des organisations internationales, des agences publiques, des dons privés mais aussi de plus en plus de sociétés multinationales, imposent l'idée que l'un des meilleurs moyens de préserver la biodiversité marine et les ressources de pêche est de multiplier les réserves intégrales et les aires marines protégées (AMP).

Après avoir imposé ce modèle à terre en réclamant sans cesse une extension des réserves (objectif 17 % adopté, avec

sein même des ONGE sur la compatibilité de leur action avec les droits humains.

La promotion des réserves intégrales pour protéger la biodiversité est fondée sur deux concepts élaborés aux États-Unis, la *Tragédie des communs* et la *Wilderness*.

La Tragédie des communs a été théorisée dans l'article célèbre de Garrett Hardin *The Tragedy of the Commons*, en 1968, toujours cité mais rarement dans son intégralité, car on y trouve des passages choquants : « Si nous aimons la vérité, nous devons ouvertement rejeter la validité de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, même si elle est promue par les Nations Unies ».

La référence à la « tragédie des communs » est liée au mouvement des enclosures du XVIII^{ème} siècle en Grande-Bretagne qui déposséda des milliers de paysans de leurs droits collectifs sur les terres communes, au bénéfice des grands propriétaires terriens et des industriels.

Aujourd'hui, on assiste à un processus du même genre en mer et dans les zones côtières. Parmi les bénéficiaires figurent de puissantes sociétés intéressées par les ressources minérales et vivantes, mais aussi les ONGE promotrices et parfois gestionnaires des réserves, souvent en lien avec des intérêts touristiques, et financées par des multinationales.

Pour ces acteurs, les pêcheurs ne disposent pas de droits sur des ressources communes qui sont plutôt des biens publics, et l'État propriétaire ne peut attribuer que des autorisations, sous conditions financières et/ou écologiques.

Patrimoine commun

La référence à la biodiversité comme patrimoine commun de l'Humanité se retourne contre ceux qui ont disposé pendant des siècles de ressources communes sous leur contrôle, mais sans droits de propriété reconnus. Selon Hardin,

... les réserves soulèvent d'énormes questions d'exclusion des populations.

un objectif de 25 % plus tard), les ONGE ont obtenu à Johannesburg en 2002 l'objectif d'AMP sur 20 % des océans, dont la moitié en réserves intégrales. Pour le grand public, sensibilisé par des discours et des films catastrophistes ou d'autres exaltant la beauté des réserves marines, cette demande est simple et évidente. Pourtant, les réserves soulèvent d'énormes questions d'exclusion des populations sans pour autant garantir la biodiversité.

Sans contester les objectifs des ONGE, on peut s'interroger sur les méthodes, les résultats et les conséquences sociales de mises en réserve de territoires terrestres ou marins. Selon les cas et selon les personnes engagées sur le terrain, les pratiques sont diverses, en particulier dans les relations avec les populations concernées ; mais des débats existent au

Cet article a été écrit par **Alain Le Sann** (ad.lesann@orange.fr), Membre de l'ICSF

il est impossible de confier la gestion des espaces à protéger à leurs habitants et il faut donc les exclure. Les ONG jugent cela nécessaire sur la base d'avis qu'elles considèrent scientifiques.

La Wilderness, comme fondement imaginaire des modèles de conservation, est née aux États-Unis à la fin du XIX^{ème} siècle, avec la création du parc de Yosemite en Californie. Ce parc a été créé suite à la diffusion de photographies d'une nature merveilleuse sans empreinte humaine. Pourtant les Indiens occupaient la Vallée de Yosemite depuis des millénaires ! La création des parcs s'inscrit dans la stratégie coloniale d'expropriation des indigènes et de négation de leurs droits.

Il y a en Europe une forte résistance à l'intégration de la Wilderness dans l'imaginaire des habitants et les références des scientifiques, car l'espace y est densément peuplé depuis des siècles. Il existe cependant un milieu naturel où la Wilderness peut trouver sa place dans l'imaginaire, c'est le monde marin.

Par sa nature, il n'est pas occupé en permanence par les hommes et, comme le souligne avec humour l'ONG Robin des Bois, « L'appropriation en est facile ; il n'y a pas de populations indigènes, seulement des organismes aquatiques peu experts en matière de pétitions et de contentieux juridiques ». Les seuls usagers permanents de ces ressources, jusque ces dernières décennies, étaient les pêcheurs.

Ils occupent les espaces océaniques depuis des siècles, et pas seulement dans les zones côtières. Les océans sont les lieux de travail des pêcheurs et ils ont, de fait, profondément modifié les écosystèmes marins et la nature des fonds sur les plateaux continentaux, parfois jusqu'au risque d'extinction de certaines espèces.

Néanmoins, l'impact humain est beaucoup moins fort en mer qu'à terre et il est encore possible de rêver à l'existence d'océans vierges de toute intervention humaine. On peut donc justifier, plus facilement qu'à terre, l'existence de réserves intégrales, d'autant plus que la place des pêcheurs est de plus en plus marginale dans la société.

Avant d'analyser l'impact social des réserves marines, il est bon de revenir sur ce qui s'est passé à terre durant plus d'un siècle. À Durban, en 2003, les délégués

indigènes présents au 5^{ème} Congrès mondial des parcs naturels déclaraient : « D'abord nous avons été dépossédés au nom des rois et des empereurs, plus tard au nom du développement et maintenant au nom de la conservation ».

Dans *Conservation Refugees*, Mark Dowie a réalisé l'une des analyses les plus documentées des relations souvent conflictuelles entre les conservationnistes et les peuples indigènes. Plus de 108 000 réserves ont été créées depuis 1900 à la demande de cinq grosses ONG conservationnistes : WWF, Conservation International, The Nature Conservancy, African Wildlife Foundation, Wildlife Conservation Society.

Le mouvement s'est accéléré dans les dernières décennies avec la prise de conscience de la dégradation de la

SHILPI SHARMA



Récolteuses d'algues dans le Parc national du Golfe de Mannar, au Tamil Nadu, Inde. Les réserves intégrales posent le sérieux problème de l'exclusion des pêcheurs

biodiversité. Des millions de personnes ont été déplacées et dépossédées de leurs terres et de leurs droits, pour créer des parcs et des réserves. Une estimation cite le chiffre de 5 millions de personnes affectées depuis 1864 ; d'autres parlent de 14 millions pour la seule Afrique.

L'un des peuples qui a le plus souffert est celui des Massai en Tanzanie et au Kenya. En 2004, lors d'un congrès de l'UICN à Bangkok, l'un de leurs leaders, le Tanzanien Martin Saning'o, déclara : « Dans l'intérêt d'une vogue

La mer est désormais la nouvelle frontière, objet de toutes les convoitises, des conservationnistes comme des multinationales de l'énergie.

relativement nouvelle, la biodiversité, plus de cent mille éleveurs Massai ont été déplacés de leurs terres... Nous étions les premiers conservationnistes, maintenant vous avez fait de nous les ennemis de la conservation ».

En 2004 à nouveau, 200 délégués indigènes ont signé une déclaration précisant que « la conservation est devenue la première menace pour les territoires indigènes ». Derrière les bonnes intentions et des objectifs respectables, il y a donc, dans l'histoire des parcs et réserves, une face largement méconnue, celle des peuples dépossédés de leurs terres, oubliés de l'histoire. Cependant, l'UICN et le WWF ont élaboré en 1996 des *Principes et directives pour la gestion des réserves en lien avec les peuples indigènes*.

Selon eux, « les peuples indigènes devraient être reconnus comme des partenaires égaux dans le développement et la mise en œuvre des stratégies de conservation qui concernent leurs terres, leurs territoires, leurs eaux, leurs mers côtières et autres ressources, et en particulier, dans la création et la gestion des aires protégées ». Mais en réalité les conflits se sont multipliés sur le terrain et dans les rencontres internationales entre les conservationnistes et les mouvements indigènes. Ceux-ci n'appréciaient pas d'avoir en face d'eux des ONGE soutenues par des entreprises soucieuses de capter leurs terres et ressources naturelles. Ainsi, la plupart des ONGE ont décidé de

centrer leurs objectifs sur la seule conservation, fondée scientifiquement suivant leurs critères, refusant de prendre en compte la lutte contre la pauvreté et les intérêts économiques et sociaux, qui ne seraient pas de leur ressort.

L'analyse de ce qui se passe en Tanzanie est significative de cette évolution et de la collusion de plus en plus étroite entre ONGE, gouvernements et intérêts financiers de grosses entreprises, aux dépens des Massai, de plus en plus marginalisés. Ainsi 40 % des terres du pays sont sous un régime de protection, pour partie dans le cadre théorique d'une cogestion entre villageois et gestionnaires des parcs ouverts aux touristes.

On peut faire la même observation pour Madagascar, où les tarifs d'entrée dans les concessions touristiques excluent largement les populations locales. Dans leur article *Conservation, mainmise sur le vert et le bleu et accumulation par dépossession en Tanzanie*, publié dans la revue *Journal of Peasant Studies*, Benjaminsen Tor et Yan Bryceson écrivent : « La tentative initiale d'établir un mode de conservation communautaire ou gagnant-gagnant a fonctionné comme un mécanisme essentiel pour faire place à la dépossession dans les zones de faunes sauvage et côtières de la Tanzanie, cela en permettant à la conservation de s'implanter sur les terres villageoises ».

Les États ne disposant pas de financements nécessaires à la gestion des parcs dépendent des fondations qui financent les ONGE et de plus en plus d'investisseurs privés en dehors ou à l'extérieur des réserves, qui imposent leurs volontés et accaparent les ressources des autochtones.

Réserves marines

Le détour par l'analyse des réserves continentales permet de mieux comprendre les enjeux du processus de généralisation des réserves marines depuis le Sommet du développement durable de Johannesburg en 2002.

La mer est désormais la nouvelle frontière, objet de toutes les convoitises, des conservationnistes comme des multinationales de l'énergie. À la différence des indigènes qui ont obtenu quelques textes pour les protéger, comme la Convention sur les droits des peuples

indigènes adoptée par l'OIT en 1989 et, plus récemment, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les pêcheurs ne disposent d'aucune protection juridique face à un droit de l'environnement bien établi et de plus en plus contraignant, au niveau international.

L'urgence est constamment évoquée pour justifier la création de réserves intégrales. Les ONGE mettent beaucoup de moyens pour persuader l'opinion que ces réserves intégrales constituent l'un des moyens les plus efficaces pour restaurer les ressources. C'est peut-être vrai : elles sont efficaces en matière de biodiversité mais, pour la pêche, l'impact sur la ressource est loin d'être généralisé.

Le problème n'est pas si simple et, pour certains pêcheurs, la localisation des réserves les empêche réellement de pêcher sur des zones vitales pour eux, les condamnant soit à la misère, soit au braconnage avec tous ses risques, la prison et parfois la mort.

C'est ainsi que les représentants des pêcheurs dans les conférences internationales sur la biodiversité se sont retrouvés sur les positions des indigènes, à partir de la conférence de Bonn en 2008.

À Hyderabad, en Inde, lors de la réunion de la Convention sur la biodiversité (CBD) en octobre 2012, Riza Damanik, de l'ONG indonésienne KIARA, rappela que 13 pêcheurs ont été tués par des gardes parce qu'ils ne respectaient pas les réserves. Un représentant sud-africain désigna la création des parcs comme « la seconde vague de dépossession » après celle de l'apartheid : « un apartheid vert ».

Pour la première fois, le National Fishworkers Forum (NFF) de l'Inde a appelé à une journée de protestation, en janvier 2013, pour demander l'arrêt de la création de réserves intégrales parce qu'elles condamnent des milliers de pêcheurs côtiers à la misère.

On assiste donc dans les pays du Sud à un mouvement de colère des pêcheurs contre les réserves intégrales imposées, alors qu'ils ont fait la preuve de leur capacité à protéger les ressources et la biodiversité, comme au Brésil avec les Réserves extractives, créées et gérées par les pêcheurs.

Ce qui se déroule, parfois avec violence, dans les pays du Sud se met en place également en Europe. La pression environnementaliste, jouant sur l'état d'urgence, ouvre la voie à un affaiblissement de l'occupation de l'espace marin par les pêcheurs et leur mise sous tutelle.

Une fois cet obstacle dépassé, le mouvement des enclosures en mer peut se développer, il reste à se partager l'espace entre les divers intérêts qui piaffent d'impatience : conservationnistes, activités extractives à la recherche de terres rares, énergie, tourisme, aquaculture industrielle...

L'opinion publique

Les plus gourmands sont certainement les conservationnistes qui savent jouer de la sensibilité de l'opinion pour imposer leurs desiderata. En Californie, un représentant des compagnies pétrolières a surveillé de près un réseau de réserves marines, au grand dam des pêcheurs professionnels, des tribus autochtones et des militants environnementalistes de terrain.

À l'avenir, l'espace dévolu aux pêcheurs, côtiers ou hauturiers, sera de plus en plus restreint. Avec les écologistes conservationnistes, les économistes libéraux assurent que le bien commun

À l'avenir, l'espace dévolu aux pêcheurs, côtiers ou hauturiers, sera de plus en plus restreint.

passera par une marginalisation de la pêche. La valeur des services écologiques qu'elle rend est faible par rapport à celle générée par le tourisme, les extractions, l'énergie, etc. Des scientifiques, des ONGE et de nombreux élus considèrent que les ressources de poisson sont un bien public ou privé mais jamais un bien commun, propriété commune des pêcheurs.

Il existe pourtant une base scientifique qui fonde une gestion collective des ressources halieutiques, avec ses droits et responsabilités. Elle a été validée par un prix Nobel d'économie attribué à Elinor Ostrom pour sa recherche innovante en

JEAN GROC



« L'île aux pêcheurs meurt » affiche ce bateau de l'île d'Yeu en France où les pêcheurs doivent tenir compte de nombreuses restrictions

matière de gestion durable et équitable de ressources partagées.

Mais tout cela est trop compliqué : mieux vaut un bon marché des droits de pêche et des réserves surveillées par des ONGE et des biologistes. Face à cela, il y a urgence à créer des droits collectifs pour les pêcheurs ; et ces droits fondent aussi leurs responsabilités. Ils pourront alors les exercer avec la collaboration des scientifiques et des ONG respectueuses de leurs droits.

Pour plus d'information



mitpress.mit.edu/books/conservationrefugees

Les réfugiés de la Conservation - Le conflit centenaire entre Conservation mondiale et peuples autochtones, Mark Dowie. 2009

www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/03066150.2012.667405#.UeZtOtJgew8

Conservation, mainmise sur le vert et le bleu et accumulation par dépossession en Tanzanie, Tor A. Benjaminsen et Ian Bryceson

www.iucn.org

Union internationale pour la conservation de la nature

www.peche-dev.org/

Pêche & Développement

Des droits dévoyés

Le Partenariat mondial pour les océans refuse carrément d'écouter la voix des gens de la pêche artisanale

La Banque mondiale est bien connue pour ne pas inclure la voix des pauvres dans l'élaboration de programmes dotés de nombreux millions de dollars. Le Partenariat mondial pour les océans (PMO) qu'elle a lancé officiellement lors du Sommet de Rio+20 en juin 2012 est une nouvelle initiative opaque où la masse des gens qui ont des idées contraires n'auront pas leur mot à dire.

Ce PMO prévoit de mobiliser 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, ce qui en fera le plus vaste programme de ce type à ce jour. On ne sera donc pas surpris de constater qu'une bonne centaine d'organisations et d'institutions ont signé la Déclaration pour des océans sains pour devenir membres du PMO.

En plus des sommes impressionnantes engagées, la Déclaration est formulée de façon à attirer de nouveaux partenaires : société civile, gouvernements, grandes entreprises, fondations philanthropiques. On notera que ces fondations financent en même temps les organisations environnementales internationales qui sont classées comme acteurs de « la société civile ».

Pour bien comprendre notre critique de ce PMO, il faut d'abord regarder de près ce qui constitue son programme. Dans ce qui suit, nous allons présenter le PMO, les priorités fondées sur le marché de son programme, analyser l'absence des populations de pêcheurs, puis proposer une alternative.

Parvenir à une connaissance plus fine du contexte et du processus de ce PMO est en soi un défi, tant il est malaisé d'obtenir des informations concernant le programme. Après de nombreuses demandes, nous avons réussi à avoir des copies de documents importants. Leur lecture fait apparaître une autre vérité : une vérité qu'on ne décèle pas en

parcourant la Déclaration pour des océans sains.

Selon les architectes du PMO, cette Déclaration « engage le Partenariat à mobiliser des ressources humaines, financières et institutionnelles significatives afin de réaliser des investissements publics et privés dans des domaines prioritaires ». La Déclaration elle-même précise que les résultats envisagés seront notamment obtenus en créant des régimes d'utilisation responsables, incluant des droits d'accès fiables ». Ce mécanisme est détaillé

La notion de pêche fondée sur des droits est présentée par la Banque mondiale et les Partenaires du PMO comme un remède universel pour résoudre les problèmes de la pêche mondiale.

d'avantage dans le texte clé du PMO, le Document cadre de 57 pages qui est bâti sur le paradigme des *droits de propriété privée dans la pêche*, aussi appelé *pêches fondées sur des droits*. Nous allons maintenant dévoiler et analyser la rhétorique qui donne une apparence si intéressante à cette notion de pêches fondées sur des droits.

La panacée

Cette notion est présentée par la Banque mondiale et les Partenaires du PMO comme un remède universel pour résoudre les problèmes de la pêche mondiale. Le Document cadre et autres textes du PMO font souvent référence aux *pêches fondées sur des droits*, mais d'autres termes sont également utilisés de façon interchangeable : *sécurité des droits fonciers*, *droits clairs*, *droits d'accès fiables*. Dans les textes du PMO, il est sous-entendu

Cet article a été écrit par le **Masifundise Development Trust (MDT)** à partir des points de vue et apports du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF)

que le terme *droits* signifie *droits de propriété*, et que les stocks de poissons, les quotas, le littoral et l'espace aquatique seront la propriété d'investisseurs privés.

Les publications sont pleines de références aux *pêches fondées sur des droits*, à *l'approche de la gestion des pêches fondée sur des droits* ; et nombreux sont ceux qui préconisent ouvertement ce système comme une forme de droits de propriété privée individuelle. Ce modèle est également décrit par certains comme une *privatisation des océans*. Aux États-Unis, on appelle ces programmes *catch shares* (parts de captures, quotes-parts). En Islande, au Chili, en Afrique du Sud,

les pays du Sud. Les captures de ces gens représentent la moitié de la production mondiale en volume.

Pour chaque pêcheur du secteur artisanal, il faut compter en moyenne quatre personnes pratiquant une activité connexe à terre : préparation de l'équipement, transformation, commercialisation. En tout, plus de 500 000 millions de personnes vivent de la pêche. Ces chiffres sont confirmés par la Banque mondiale.

Partout dans le monde, là où des pêches fondées sur des droits sont mises en place, on constate le phénomène suivant : une concentration des droits de pêche entre les mains d'élites fortunées et de grandes entreprises, accompagnée d'une réduction du nombre de bateaux et de gens vivant de la pêche.

Après l'introduction de la pêche fondée sur des droits en Afrique du Sud en 2005, on ne s'est plus guère soucié de bien s'occuper des ressources marines en bon nombre d'endroits de la côte. Au fil des générations, les petits pêcheurs maintenaient des systèmes traditionnels pour prendre soin de l'environnement.

Cette gestion tient compte du caractère multispécifique des pêches artisanales, le pêcheur passant donc d'une espèce à l'autre, suivant sa disponibilité ou la saison, avec des engins de capture appropriés.

L'introduction du système des pêches fondées sur des droits a mis hors-jeu 90 % des 30 000 pêcheurs du pays. Les 10 % de gens ayant reçu un quota dans le nouveau système étaient autorisés à cibler une espèce particulière seulement : la pêche multispécifique traditionnelle disparaissait.

Pêche illicite

Un nombre important de pêcheurs qui n'avaient plus les moyens de faire vivre leur famille ont été contraints de désobéir à la loi, d'être les premiers éléments d'un circuit de braconnage et d'exportations illicites. Dans cette affaire, les pêcheurs ont perdu le respect des règles et pratiques traditionnelles, et une pêche incontrôlée, non réglementée et illicite a commencé à mettre en danger les stocks halieutiques. Contrairement à ce qui passe pour une affirmation fondamentale dans ce PMO, la pêche fondée sur des droits a détourné les pêcheurs de leurs responsabilités.

Au fil des générations, les petits pêcheurs maintenaient des systèmes traditionnels pour prendre soin de l'environnement.

en Nouvelle-Zélande, on dit *quotas individuels transférables (QIT)*.

La Commission européenne dit *concessions de pêche transférables (CPT)*. En Afrique, le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, financé par la Banque mondiale) et l'Union africaine parlent de *wealth-based fisheries* (pêcheries génératrices de richesse).

Au cours des dernières décennies, dans les pays qui ont adopté des systèmes de pêches fondées sur des droits, on a observé une évolution de la propriété publique vers une propriété privée des droits de pêche. Ce qui caractérise ces programmes c'est le fait que *les droits* sont octroyés à titre gratuit à un certain nombre de bénéficiaires (habituellement sur la base des historiques de captures), qu'ils sont pleinement transférables (peuvent être loués, achetés, vendus, échangés...), qu'ils sont effectivement permanents.

Pour analyser l'impact social et environnemental des pêches fondées sur des droits, il importe tout d'abord de mettre en évidence ce que représente la pêche artisanale. À l'échelle mondiale, environ 140 millions de personnes pratiquent une pêche en mer, en rivière, dans des lacs. Environ 90 % des pêcheurs appartiennent au secteur artisanal, essentiellement dans

Les répercussions négatives de ces systèmes sur les communautés de pêche traditionnelle ont déclenché des troubles sociaux, des campagnes de protestation et finalement une action en justice à l'encontre du Ministère des pêches de ce pays.

En mai 2007, au bout de deux années de procédures, le juge du Tribunal pour l'égalité a prononcé une ordonnance enjoignant à l'État d'élaborer une politique visant à inclure comme il convient les petits pêcheurs dans le système d'attribution des droits de pêche, cela en reconnaissant et en protégeant leurs droits économiques, sociaux et culturels.

En 2012, le gouvernement adoptait une nouvelle politique relative à la pêche artisanale, « ayant pour objectifs d'apporter réparation et de reconnaître les droits des communautés de petits pêcheurs... auparavant marginalisées et victimes de discrimination... en termes de systèmes d'attribution des ressources basés sur des permis individuels et d'application de réglementations environnementales indifférentes à leur situation ». Autrement dit, cette nouvelle politique reconnaissait l'inadéquation des pêcheries fondées sur des droits.

Au Danemark, ce type de régime de gestion a entraîné une réduction importante des flottilles dans les communautés de pêche traditionnelle. Beaucoup de communautés n'ont plus de bateaux en activité ; d'autres conservent moins de la moitié de ce qu'elles avaient avant la mise en œuvre de ce système en 2005.

Thomas Højrup, professeur à l'Université de Copenhague, dit que le système danois des QIT a remplacé la course au poisson par la course aux QIT, qu'il pousse à l'écroulement des captures (*high-grading*), qu'il remplace des méthodes de pêche respectueuses de l'environnement par des engins qui bouleversent les fonds (gros chaluts de fond). Il démontre par ailleurs que ce système est carrément désastreux pour les jeunes pêcheurs désireux de se lancer. Les droits de pêche sont devenus des actifs financiers, ce qui a accentué fortement la dépendance de la pêche par rapport aux banques, et remplacé le patron-pêcheur et le système de la rémunération à la part par des entreprises qui sont la propriété de barons des quotas employant

une main-d'œuvre salariée. La pêche est ainsi directement subordonnée à des transactions spéculatives, aux caprices des marchés financiers.

Au Chili, une nouvelle loi qui a pris effet en février 2013 attribue 93 % des ressources halieutiques à quatre sociétés ; les 7 % restants du quota doivent être répartis entre 80 000 pêcheurs artisans environ. Lorsque la politique des QIT a été adoptée en 2001, il avait été dit que la propriété privée serait favorable à une bonne gestion et assurerait la reconstitution des stocks surexploités. À ce jour, et selon les données gouvernementales sur la pêche, 70 % des stocks commerciaux sous QIT sont toujours surexploités.

Le système des *catch-shares* des États-Unis a été introduit en Nouvelle-Angleterre en 2010 dans le but de mettre un terme à ce qu'on appelait « la course au poisson ». En 2013, trois ans plus tard seulement, le système a entraîné une importante accumulation des quotas sur les plus gros bateaux. Selon le directeur des pêches maritimes de l'État du Maine, cela a contribué de manière significative à la baisse de l'abondance de poisson. En Alaska, les communautés de petits pêcheurs ont perdu de façon disproportionnée des droits de pêche, les villages autochtones étant particulièrement vulnérables du fait que les modes de pêche collective sont

BÉATRICE GOREZ / CAPE / CFFA



Des pirogues (l'embarcation traditionnelle des pêcheurs artisans) débarquant le poisson au Sénégal

NOOR AIDA



Des femmes trient le poisson dans le village de Jaring Halus, district de Secanggang, Régence de Langkat, province du Nord-Sumatra, Indonésie

remplacés par des droits de pêche privés individuels au profit de l'élite.

En Nouvelle-Zélande, les pêcheurs artisans étaient pénalisés par l'introduction des QIT du fait que les banques commerciales n'acceptaient pas leurs quotas en garantie pour des opérations de crédit. Un artisan qui n'a pas obtenu un gros quota ou qui ne dispose pas d'un solide compte bancaire a bien du mal à acquérir des quotas supplémentaires si celui dont il dispose est trop petit pour être économiquement viable. Les petits pêcheurs ne peuvent pas emprunter en engageant d'autres avoirs propres, comme le font les grandes entreprises. Pour ces dernières, il a donc été plus facile de mettre la main sur une bonne partie des quotas négociables.

En Namibie, les QIT sont apparus en 1992. Des études ont démontré que, en matière de bonne gestion (*stewardship*), il n'existe pas de preuve que les choses vont mieux en matière de respect des règles dans la filière pêche. Par ailleurs, sous ce système, la fuite des capitaux dans ce secteur est très présente. Environ 75 % du merlu namibien est contrôlé par des sociétés espagnoles dans le cadre d'entreprises conjointes ; et en 2010 leurs captures ont apporté quelque 300 millions de dollars sur le marché du poisson surgelé espagnol. Les Namibiens eux-mêmes n'ont tiré que très peu d'avantages de l'exploitation de cette ressource.

En Islande, 428 entreprises de pêche ont fermé au cours de la période de cinq ans allant de 2003 à 2007, à mesure que les grandes sociétés achetaient les quotas détenus par les petites affaires de pêche. En 2007, 10 grosses entreprises possédaient à elles seules plus de la moitié des quotas globaux.

Deux des pêcheurs ainsi exclus ont fait valoir que le système des QIT islandais constituait une violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR) parce qu'il les obligeait à verser de l'argent à un groupe privilégié de citoyens (les propriétaires de quotas de pêche) pour pouvoir continuer à exercer leurs activités.

En octobre 2007, le Comité des droits de l'Homme qui surveille l'application de ce Pacte a conclu que le système des QIT islandais constituait effectivement une violation de la législation internationale. Il a dit que les deux pêcheurs devaient être indemnisés pour les pertes subies et que le gouvernement islandais devait modifier ses textes pour donner effet à sa décision.

Une bonne gestion ?

Ces exemples montrent comment les pêches fondées sur des droits conduisent *de facto* à l'exclusion des petits pêcheurs et à une concentration des droits de pêche entre les mains d'élites fortunées et puissantes et de grosses sociétés. Ils prouvent que ce système de gestion est incompatible avec un partage équitable de la richesse nationale, avec aussi une pêche artisanale. Et il entraînera probablement la disparition des pratiques de gestion traditionnelles des pêcheries.

Ils montrent que l'argument fondamental mis en avant en faveur de pêches fondées sur des droits, à savoir que la propriété privée encourage une bonne gestion, est une affirmation péremptoire qui apparaît fautive. La notion de pêche fondée sur des droits repose sur une idéologie néolibérale plus que sur des faits avérés. Les millions de pêcheurs à travers le monde dont les préoccupations sont reprises par le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF) n'ont pas été invités à participer à un quelconque processus préparatoire à ce PMO. Et lorsque la Déclaration du PMO a été

DÉCLARATION POUR DES OCÉANS SAINS ET PRODUCTIFS, POUR AIDER À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Nous, Participants au Partenariat mondial pour les océans, nous engageons à développer et aider à mettre en œuvre ce partenariat, reconnaissant ainsi que l'humanité dépend d'océans sains pour nourrir la population mondiale croissante, soutenir des millions d'existences, contribuer à hauteur de milliards de dollars annuels à l'économie mondiale et fournir des services environnementaux essentiels, incluant la régulation climatique.

Malgré les engagements mondiaux déjà pris, et les efforts de nombreuses organisations, gouvernements, entreprises et individus, les océans restent sévèrement menacés par la pollution, l'exploitation non durable des ressources marines, la destruction des habitats, l'acidification des océans et le changement climatique.

En se fondant sur les efforts et les programmes existants et les coordonnant au mieux, notamment en appui de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, notre Partenariat mondial réunira les parties prenantes, pour mobiliser d'importantes ressources humaines, financières et institutionnelles, en vue d'investissements publics et privés efficaces, dans les zones marines prioritaires. Ces investissements amélioreront les capacités et auront pour but de combler les écarts dans la mise en œuvre des engagements mondiaux, régionaux et nationaux pour des océans sains et productifs.

Le Partenariat s'efforcera d'atteindre les objectifs interdépendants suivants à l'horizon 2022 :

Alimentation et subsistance liées à la pêche et à l'aquaculture durables

Dans la droite ligne des engagements internationaux pris antérieurement* et compte tenu des effets croissants du changement climatique :

- Augmenter de façon significative la production mondiale de poisson, issu de pêcheries et d'aquaculture durables, à des fins alimentaires en adoptant de meilleures pratiques et en réduisant les risques environnementaux et épidémiques, afin de stimuler l'investissement ;
- Réduire le libre accès aux pêcheries en créant des régimes d'utilisation responsables, incluant des droits d'accès fiables pour les pêcheurs et en les incitant à s'impliquer dans la bonne santé des pêcheries ;
- Permettre aux stocks surexploités de se reconstituer et augmenter le bénéfice net annuel des pêcheries d'au moins 20 milliards de dollars, notamment en réduisant les subventions qui favorisent la surexploitation.

Habitats marins et côtiers critiques et biodiversité

Dans la droite ligne des objectifs internationaux précédents et pour faire face aux effets croissants du changement climatique :

- Réduire de moitié le taux actuel de perte des habitats naturels et réduire la dégradation et la fragmentation des habitats, en appliquant une approche de gestion écosystémique ;
- Augmenter les aires marines gérées et protégées, et les autres mesures efficaces de conservation spatiales, pour couvrir au moins 10 % des aires marines et côtières ;
- Conserver et restaurer les habitats naturels côtiers pour réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience aux effets du changement climatique.

Réduction de la pollution

Dans la droite ligne des engagements internationaux pris antérieurement* et compte tenu des effets croissants du changement climatique :

- Réduire la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas aux fonctions écosystémiques et à la biodiversité ;
- Soutenir la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour réduire la pollution, provenant notamment des déchets marins, des eaux usées et de l'excès de nutriments, et obtenir un consensus sur des objectifs réalisables de réduction de ces polluants.

Le Partenariat mondial pour les océans est un partenariat diversifié de gouvernements, d'organisations de la société civile, d'entreprises du secteur privé et d'associations, d'institutions de recherche, d'agences des Nations Unies, de banques multilatérales et de fondations, dont les membres augmenteront au fil du temps. En fonction de nos avantages comparatifs respectifs, nous apporterons des ressources, qui peuvent comprendre la capacité de mise en œuvre, la connaissance et/ou le soutien financier à un investissement en faveur d'océans plus sains, dans un certain nombre de zones marines prioritaires.

Un fonds du Partenariat mondial pour les océans sera créé et dirigé par un comité de représentants des divers membres et parties prenantes du Partenariat mondial pour les océans, avec une procédure de consultations garantissant que les choix d'investissement sont fondés. Dans les six prochains mois, les partenaires devront finaliser la gouvernance et les méthodes de travail du partenariat.

*Note : Les engagements internationaux pris antérieurement et les objectifs auxquels il est fait référence dans cette Déclaration comprennent ceux pris à Rio en 1992 dans l'Agenda 21 puis à Johannesburg en 2002 et les Objectifs pour la biodiversité d'Aichi, à Nagoya en 2010.



rédigée, il était clair que le PMO propage des valeurs et des systèmes qui sont en contradiction avec les valeurs fondamentales partagées par la vaste majorité des pêches artisanales dans le monde entier.

Le Partenariat mondial pour les océans est décrit comme « un partenariat inclusif de structures publiques et privées, d'organisations de la société civile, de gouvernements ». Mais il est ouvert seulement à ceux qui approuvent la Déclaration du PMO.

Le WFFP et le WFF considèrent la gestion des pêches fondée sur des droits de propriété comme une menace pour la nature, pour les pêches artisanales, et ne sont donc pas disposés à approuver ce texte.

Le WFFP et le WFF considèrent la gestion des pêches fondée sur des droits de propriété comme une menace pour la nature, pour les pêches artisanales...

Il en résulte que ces deux organismes mondiaux, qui représentent largement la majeure partie des gens de la pêche, sont exclus d'une participation au PMO. Cette initiative prétend être un partenariat inclusif, diversifié ; on peut sérieusement en douter.

L'exclusion *de facto* de la vaste majorité des pêcheurs qui ne pourront pas participer aux prises de décision dans les processus de réforme constitue une violation de leurs droits fondamentaux, tels qu'ils sont exposés dans de nombreux instruments internationaux : l'ICCPR, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration des droits des peuples autochtones, la Déclaration du Millénaire (par. 25).

Contrairement à ce qu'affirme le PMO, il est possible de développer des politiques de pêche durable qui ne se fondent pas sur des droits de propriété privée, mais au contraire tiennent compte des principes d'équité sociale et environnementale, des droits humains et collectifs.

Premièrement et principalement, l'importance de l'autonomisation et de l'inclusion des gens de la pêche dans la gouvernance et la gestion des pêcheries

est de plus en plus reconnue depuis quelques décennies.

Le processus d'élaboration des Directives internationales pour assurer des pêches artisanales durables (Directives SSF) sous les auspices de la FAO constitue un exemple tout récent de ce mouvement de reconnaissance des pêcheurs artisans comme parties prenantes essentielles. Et le dernier texte du projet dit qu'il est fondamental, pour atteindre les objectifs globaux de ces Directives, de soutenir l'autonomisation des communautés de pêche artisanales afin qu'elles puissent participer pleinement aux prises de décision.

Dans l'approche fondée sur les droits humains dans la pêche, la notion de *droits* est clairement différente de celle qui prévaut dans les pêches fondées sur des droits. Il faut que les avantages générés par l'exploitation des ressources halieutiques soient à la fois de nature sociale, environnementale et économique. Le PMO, par contre, fait fondamentalement appel à des considérations purement économiques.

Parmi les avantages non monétaires, il y a le partage du pouvoir, le développement démocratique, l'autonomisation des gens de la pêche, l'atténuation des conflits, une meilleure souveraineté alimentaire, une cohésion sociale renforcée. La valeur de ces éléments est plus importante que le montant des gains monétaires.

Gouvernance des pêches

Des spécialistes des pêches et les organisations représentatives des populations de pêcheurs à travers le monde affirment que les incitations économiques en faveur d'une bonne gestion de la ressource sont par elles-mêmes insuffisantes lorsqu'il existe dans la vie des gens d'autres sources d'insécurité qui ne sont pas liées à la situation de la ressource proprement dite.

Si les pêcheurs se sentent plus à l'abri, moins vulnérables, ils seront plus motivés, plus efficaces pour gérer leurs pêcheries dans une approche participative fondée sur les droits humains.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation s'est également attelé à la question de la pêche et du droit à l'alimentation, en exprimant bien le lien entre le droit à l'alimentation et les droits de ceux qui la produisent,

notamment de bénéficier d'un accès équitable à la ressource (terre, eau...), d'obtenir une part convenable des fruits de leur travail.

Il a également parlé de « l'accaparement des mers » au moment de présenter son rapport sur la pêche et le droit à l'alimentation à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012. Il préconise au contraire d'associer les pêcheurs locaux à l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques et initiatives relatives aux pêches qui les concernent, conformément aux normes et règles relatives aux droits de l'Homme.

L'équité entre hommes et femmes et la promotion des droits des femmes (qui se fondent sur des principes universels inscrits dans les législations nationales et internationales) sont des éléments constitutifs de l'approche fondée sur les droits humains. Il est inquiétant de constater que le PMO ne tient aucunement compte du rôle et de l'importance des femmes dans la pêche, accentuant ainsi le fait que les femmes ont bien moins de possibilités que les hommes, notamment en matière de processus décisionnels.

Le WFFP et le WFF ont demandé aux gouvernements et aux institutions intergouvernementales de laisser tomber ce PMO et de mettre dès maintenant un terme aux initiatives visant à faire passer les pêches fondées sur des droits de propriété comme un remède universel.

Nos organisations mondiales les ont aussi exhortés à consacrer davantage leurs ressources humaines et financières au renforcement des pêches artisanales à travers le monde, et pour finaliser et mettre en œuvre les Directives SSF. 

Pour plus d'information

masifundise.org.za/wp-content/uploads/2013/03/WFFP-WFF-Call-on-Governments_GPO_200313.pdf

Appel aux gouvernements pour qu'ils retirent leur soutien au PMO et aux réformes fondées sur des droits de propriété dans la pêche

onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1467-2979.2011.00405.x/abstract

Gouvernance des pêches fondée sur des droits de propriété : droits de pêche et droits humains

www.havbaade.dk/thenecessity.pdf

Nécessité des biens communs pour les communautés côtières

Poisson fumé

Sur la côte sauvage de l'ouest, le réseau européen d'économusées fait mieux connaître les artisans de la pêche

La plupart des gens n'apprécieraient pas qu'on les prenne pour une pièce de musée. Mais Graham Roberts dit que lui et sa famille ont sauté sur l'occasion lorsque le Teagasc (organisme irlandais de recherche et développement pour l'agriculture et l'alimentation) les a contactés pour devenir le premier économusée du pays dans la branche alimentation.

Fin avril 2013, le Connemara Smokehouse avec un centre d'accueil pour les visiteurs a pris sa place dans le réseau en expansion des économusées de la région Atlantique-Nord. Cette entreprise familiale avait été lancée il y a plus de trente-cinq ans par le père et la mère

Le Teagasc est partenaire du projet ENE (réseau des économusées de l'Europe du Nord) qui lance 17 établissements dans sept pays de cette région, dont deux en Irlande. De son côté, l'ENE fait partie du Programme de la Périphérie Nord (NPP) de la Commission européenne, lequel vise à aider les communautés périphériques et éloignées sur les marges septentrionales de l'Europe à développer leur potentiel économique, social et environnemental.

Les diverses communautés de ces régions ont des caractéristiques communes : conditions climatiques rudes, faible densité de population, éloignement... La côte sauvage du Connemara correspond bien à cette description. Dans la baie de Bunowen où est installé le fumoir en question, il est arrivé que les vagues emportent des blocs de roche de la jetée jusque sur la plage ; et une fois ou deux on les a vu déferler par-dessus le toit du fumoir.

Un économusée se définit ainsi : une entreprise artisanale ouverte au public et dotée d'équipements pédagogiques destinés à faire connaître l'artisan et son métier et promouvoir le tourisme culturel.

Définition

Un économusée se définit ainsi : une entreprise artisanale ouverte au public et dotée d'équipements pédagogiques destinés à faire connaître l'artisan et son métier et promouvoir le tourisme culturel.

Pour atteindre ses objectifs, l'économusée présente le fondement culturel de l'entreprise, ouvre ses ateliers au public et expose des ouvrages traditionnels et contemporains dans leur spécialité. Une boutique complète l'ensemble et doit faire vivre toute l'affaire. Aujourd'hui au Canada, plus de 500 artisans font connaître leur savoir-faire dans le cadre de cette initiative qui attire plus de 900 000 visiteurs chaque année. Tous les économusées sont des entreprises privées qui financent donc elles-mêmes leur fonctionnement quotidien.

En combinant la culture (présentation d'artisanats et métiers traditionnels), l'éducation (maintenir des savoirs

de Graham, tout à l'ouest sur la côte sauvage du Connemara.

Les économusées sont apparus au cours des années 1980 dans la province canadienne francophone du Québec afin de mettre en valeur et de perpétuer les métiers et savoir-faire inspirés des traditions.

Pour les Anglophones, c'est devenu des *Economuseums*. « La proposition du Teagasc correspondait exactement à ce que nous pensions, et cela pouvait nous aider à prendre la direction que nous souhaitions, dit Graham. Au cours des dernières années, nous avons développé notre gamme, la vente directe et les aspects éducatifs et touristiques de l'affaire. En devenant un économusée, on ne va pas changer ce que nous faisons, mais cela permettra de le faire bien mieux ».

Cet article a été écrit par **Brian O'Riordan** (briano.scarlet.be) du Bureau de l'ICSF en Belgique

traditionnels) et les affaires (appui à la réalisation de projets d'entreprises), ce réseau cherche à encourager la diversité culturelle dans les régions, en particulier les régions éloignées. Il veut préserver un patrimoine vivant et promouvoir un développement durable. Le projet européen, qui s'intéresse aussi aux communautés rurales ou isolées, apporte son aide pour transformer des affaires artisanales en écomusées, mettre en valeur l'artisanat et les traditions locales, fournir de nouveaux emplois et des formations aux jeunes.

Par sa participation au NPP, le Teagasc a pour objectif de « faciliter et promouvoir le développement de divers aspects du tourisme maritime, notamment via des expériences de pêche et de consommation de produits de la mer ».

Le Teagasc note qu'il s'agit là « d'activités essentiellement nouvelles pour bon nombre de communautés périphériques, et innovantes en ce qu'elles visent à fusionner connaissances maritimes, culture, patrimoine et produits du lieu avec le tourisme et des compétences techniques et commerciales ».

À vrai dire, pêche et vie rurale, avec le savoir-faire artisanal et les traditions que cela véhicule, ne sont pas une nouveauté. Jusqu'à une date récente cependant, la relation avec le tourisme était bien mince, et la pêche généralement ne constituait guère plus qu'une activité de subsistance.

Aujourd'hui le Connemara Smokehouse et son centre d'accueil des visiteurs reçoivent dans l'année au moins 15 000 personnes venues de toutes les parties du monde, dont 60 % de Français. Certains jours de pointe, il peut arriver jusqu'à 300 visiteurs, avec des queues de 70-80 personnes qui se forment dans la boutique. Le fumoir propose une douzaine de produits différents préparés à partir de poisson local. L'entreprise a obtenu, en Irlande et à l'étranger, des commentaires élogieux et des prix pour l'excellente qualité de sa production, pour son innovation et ses pratiques exemplaires.

Graham et Saoirse Roberts, propriétaires actuels de l'affaire, estiment que la moitié au moins de leurs visiteurs ne seraient pas venus dans ce coin d'Irlande s'il n'y avait pas là le Connemara Smokehouse.

Il est évident que l'entreprise contribue énormément, directement et

indirectement, à l'économie locale : huit emplois à plein temps et jusqu'à six à temps partiel, valorisation du poisson pris ou élevé localement, articles de grande qualité qui se vendront sur le marché local, national, régional et international.

Le projet d'écomusée a pour but de dynamiser cette activité. Selon Graham, l'appui du Teagasc pour le côté éducatif et les contacts s'avère très précieux. En plus d'aider à l'élaboration des panneaux de l'exposition qui explique les processus de fabrication artisanale, cet organisme va intégrer davantage le fumoir dans les réseaux du secteur touristique et des petites entreprises.

Lorsque John et Bridget Roberts (les parents de Graham) sont venus en Irlande en 1978 pour lancer une affaire de commerce de poisson, il y avait là où se trouve maintenant cet atelier un affleurement rocheux et une prairie marécageuse. À l'époque, l'eau qui venait du ciel était récupérée sur les toits et mise dans des réservoirs. Il y avait de l'eau potable à une borne-fontaine située à plusieurs kilomètres au bord de la route d'accès.

Il n'y avait pas d'électricité ni de ligne téléphonique. Le carburant pour le chauffage et la cuisine était extrait des tourbières, et la nuit on s'éclairait à la bougie et à la lampe à gaz.

La flotte de pêche était composée essentiellement de petites embarcations

GRAHAM ET SAIORSE ROBERTS



Quelques produits Connemara Smokehouse : saumon fumé grillé au miel, thon fumé grillé au miel ou fumé à froid, gravellax, maquereau fumé...

GRAHAM ET SAOIRSE ROBERTS



Connemara Smokehouse propose une douzaine de produits différents élaborés à partir de poisson local, comme ce thon germon

traditionnelles non pontées. Il y avait surtout des currachs, des plates, des 7-8 m basés dans des criques rocheuses, sur des plages sableuses, dans de petits ports, et qui avaient une activité saisonnière pour compléter les occupations agricoles ou l'allocation chômage.

Il y avait aussi un petit nombre de bateaux plus grands qui prenaient en été du poisson pour les hôtels à touristes, et des crustacés pour l'exportation. Mais la plus grande part des richesses halieutiques restaient dans la mer ou étaient rejetées à l'eau faute de débouchés. L'entreprise familiale des Roberts voulaient changer la situation en apportant les contacts commerciaux et le savoir-faire pour développer et diversifier une gamme de produits adaptés à des créneaux spécifiques.

Dans le monde high-tech d'aujourd'hui régi par le marché, ce fumoir ne survivrait pas sans l'internet : de 40 % à 50 % des ventes s'effectuent en ligne. Les entreprises dépendent de plus en plus de cet équipement pour le réseautage social et commercial, pour la publicité et les ventes. Pour assurer des normes d'hygiène et de qualité élevées, il faut de l'eau potable en abondance, une alimentation électrique triphasée fiable pour faire fonctionner chambres froides, espaces réfrigérés et systèmes de congélation.

Pendant une dizaine d'années, John et Bridget ont bâti une affaire qui tournait bien : transformation, vente au détail et

exportation. En cours de route, ils ont fait l'acquisition d'un fumoir de marque Afos, construit en 1946, qui s'est avéré très efficace.

Au début, les copeaux de bois utilisés pour le fumage venaient du rabotage de planches de chêne chez des fabricants de cercueils, et les sciures venaient de chez les fabricants de bâtons de hockey ou de hurling. En 1990, ce fut le désastre : un incendie détruisit complètement l'atelier.

Curieusement, le seul équipement qui survécut fut le fumoir proprement dit. Tout était à recommencer. Le feu avait tout arrêté, car l'argent des assurances ne va pas relancer les affaires, car le marché trouve d'autres fournisseurs.

Les premières années de Connemara Smokehouse coïncidaient avec l'essor de la salmoniculture en Irlande dans les années 1980. Initialement donc, une bonne partie de l'activité consistait à effectuer des opérations de fumage sous contrat avec de gros producteurs et transformateurs de saumon.

C'était le moyen d'assurer le pain quotidien et de redémarrer l'affaire ; mais maintenant l'entreprise préfère sa propre marque, et travaille pour cela du poisson qu'elle se procure directement sur place.

Sa propre gamme

« Nous avons décidé de nous occuper davantage de notre propre marque car nous constatons que les recettes tirées du fumage sous contrat n'étaient pas à la hauteur du temps et des efforts que cela nécessitait, explique Graham. Nos donneurs d'ordre voulaient souvent qu'on fasse des miracles. Maintes et maintes fois, nous nous sommes vus à prendre des risques pour d'autres personnes. Sur le plan des affaires, ça n'avait pas de sens ».

Maintenant on privilégie le poisson sauvage, qui représente 50 % des approvisionnements. Le saumon d'élevage est controversé et a mauvaise réputation dans certains endroits. Graham estime cependant que c'est un élément essentiel de sa gamme de produits. « Le saumon d'élevage c'est actuellement 5 % de notre production, et 45 % est en mode d'élevage biologique. En matière de consommation de saumon fumé, le point d'entrée pour la plupart des gens c'est le saumon d'élevage ou le saumon élevé selon des normes aquacoles bio. Par exemple, notre saumon d'élevage fumé est à 7,5 € la plaquette de

200 grammes, le saumon fumé élevé en bio à 13 €, le saumon fumé sauvage à 25 €.

Grâce à notre offre diversifiée, nous pouvons entamer une conversation avec les clients qui choisissent alors en connaissance de cause. Si nous n'avions que du saumon sauvage, une bonne partie de nos visiteurs sortiraient tout simplement de la boutique au lieu d'ajouter 25 € au coût de leur pique-nique. En procédant ainsi, nous allions commerce, éducation et tourisme, et tout le monde en profite.

Le projet d'économusées en Europe du Nord constituera aussi un réseau ou circuit touristique qui aidera les entreprises à augmenter les ventes et à maintenir les emplois. Graham explique que cette initiative est également en lien avec d'autres initiatives comme la Wild Atlantic Way, dont il est un ambassadeur.

Il s'agit d'une longue route allant du Donegal au nord à Galway au sud, et qui offrira des souvenirs parmi les plus mémorables de l'Irlande : son littoral, ses paysages marins, son histoire, sa culture, ses gens. C'est une côte qui a connu les envahisseurs Vikings, une côte qui baigne dans des mythes et des légendes, qui rappelle les navigations de Saint-Brendan, l'Armada espagnole aussi. Il y a là une grande diversité biologique, avec des mammifères marins emblématiques et des espèces d'oiseaux rares.

La famille Roberts est aussi tournée vers l'avenir et forme la génération suivante. Les enfants de Graham et Saoirse s'empressent d'aider leurs parents auprès des visiteurs et pour emballer les produits, pour apprendre à lever des filets.

Connemara Smokehouse avec son centre d'accueil figure dans la plupart des guides du bien manger, en Irlande et en Europe (dont le Guide français du Routard et le Guide des Gourmands). L'établissement a obtenu un certain nombre de récompenses : Bridgestone Guide Award, Good Food Ireland's Best Use of Sustainable Local Fish Award, Great Taste Awards, Favourite Speciality Producer au Good Food Show de la BBC ; et Graham est cité comme l'un des Super Food Heroes de Rick Stein.

Connemara Smokehouse propose une large gamme de produits : saumon fumé grillé au miel, thon fumé grillé au miel, thon traditionnel fumé à froid, gravelax (saumon mariné), maquereau fumé... 

Pour plus d'information

www.smokehouse.ie/fr/accueil/

Connemara smokehouse

www.agresearch.teagasc.ie/rerc/economusee.asp

L'organisme irlandais de recherche et développement pour l'agriculture et l'alimentation

www.economusee.eu

Les économusées

Travailler ensemble

Un stage au Honduras pour plus d'équité entre hommes et femmes dans les pêches d'Amérique centrale

« Nous tous, hommes et femmes, jeunes, adultes et vieux, ...nous vivons tous sur la côte et dépendons de la pêche artisanale. Tous nous devons faire de notre mieux pour vivre ensemble avec plus d'équité et plus de respect ». — Fidel Bonilla from Honduras

Dans le monde d'aujourd'hui, débattre de la problématique de genre est une nécessité. Ce n'est pas un sujet pour les femmes uniquement. Cela concerne autant les hommes que les femmes.

Tous ceux qui participent à une activité productive (dans le cas présent, la pêche artisanale) ont le droit d'être reconnus et

typiquement masculine, d'où la perception commune mais loin de refléter la réalité que les femmes ne participent pas aux captures ni aux autres activités de la pêche.

« Habituellement nous allons pêcher, mais les hommes n'ont pas envie de l'admettre et de reconnaître la juste valeur de ce travail. Ils nous considèrent seulement comme des ramasseuses de coquillages, et cette activité n'est pas valorisante, alors que ça devrait être aussi le cas. Nous prélevons des coquillages et crustacés, nous vendons, nous faisons du commerce. Pourtant les hommes ne nous considèrent pas comme des pêcheuses ». — Hilda Elisabeth Mendoza, Guatemala

Traditionnellement aussi, il y avait dans notre société une division entre la sphère publique (assimilée aux hommes) et la sphère privée ou domestique (assimilée aux femmes). Le problème est qu'on attribue au travail des hommes une valeur sociale et économique, tandis que d'autres tâches dans la sphère domestique (reproductive), généralement à la charge des femmes, ne sont ni valorisées ni reconnues.

Les tâches accomplies par les femmes dans la sphère privée devraient être considérées aussi comme du travail qui contribue à assurer la continuité de la pêche artisanale et la complémentarité des rôles tenus par les hommes et les femmes afin de parvenir à une vie décente et un bien-être satisfaisant pour leurs familles et leurs communautés.

« Si les sorties en mer durent plus de trois jours, nous avons des problèmes. Car il y a les enfants qu'il faut quitter. Parfois il n'y a personne pour s'en occuper ». — Rosa Myriam Sandoval, Salvador

Une vision élargie

En reconnaissant le fait que les femmes tout comme les hommes participent à la pêche artisanale, on élargit sa vision des

Les tâches accomplies par les femmes dans la sphère privée devraient être considérées aussi comme du travail...

valorisés pour le travail accompli. Comme toutes les autres activités productives, la pêche artisanale inclut le travail et l'engagement de beaucoup de gens, pour la capture proprement dite et pour des tâches avant et après capture. Ces tâches concernent un grand nombre de femmes, que l'on trouve dans toute la chaîne de production de la pêche artisanale. Elles donnent de la valeur ajoutée à ce secteur et leur contribution au bien-être général de leur communauté est immense.

Il arrive fréquemment que des services rendus directement à la pêche artisanale et exécutés par des femmes ne soient pas reconnus comme tels. Dans bien des pays et des contextes, ce qu'elles apportent à ce secteur n'est pas estimé à sa juste valeur.

Traditionnellement, la pêche a été considérée comme une activité

Cet article a été écrit par **Ivannia Ayales Cruz** (iaayales@yahoo.com), **Vivienne Solís Rivera** (vsolis@coopesolidar.org), **Patricia Madrigal Cordero** (pmadrigal@coopesolidar.org), **Daniela Barguil** (dbarguil@coopesolidar.org) et **Marvin Fonseca Borrás** (mfonseca@coopesolidar.org) de CoopeSoliDar

choses, ce qui conduit à se débarrasser d'idées préconçues par rapport à ce qui a de la valeur ou n'en a pas dans la pêche artisanale. On élargit les possibilités de développement en tant qu'êtres humains dans le cadre des droits, devoirs et valeurs, à travers une démarche de progrès qui soit équilibrée sur le plan social, économique, environnemental et culturel.

À l'aide d'exemples concrets, nous montrons ci-dessous le vécu des travailleurs (hommes et femmes) de la pêche, et avançons un certain nombre d'idées pour intégrer le problème de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans les débats et le quotidien des pêches artisanales d'Amérique centrale. Nous avons pour objectif d'améliorer la participation et l'engagement des femmes dans ces débats généralement dominés par les hommes, et de faire ainsi progresser l'équité et l'égalité dans ce secteur.

En février 2013 s'est tenu au Honduras un stage de formation, accueilli par la toute nouvelle association des pêcheurs de la réserve naturelle du Cuero y Salado, avec des apports du Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), de la Confédération des pêcheurs artisans d'Amérique centrale (CONFEPESCA), de CoopeSoliDar R.L. et du RECOTURH (Réseau de tourisme communautaire du Honduras). Il y avait là 74 personnes : 49 hommes et 25 femmes, pêcheurs et pêcheuses venant de six pays d'Amérique centrale (Guatemala, Honduras, Salvador, Costa Rica, Nicaragua, Panama), et des représentants de l'ICSF venant du Chili, du Brésil et de Belgique.

Dès le départ, au stade des préparatifs, nous avions l'intention d'utiliser des moyens innovants pour faire en sorte que la représentation des hommes et des femmes soit la plus équitable possible, que chacun puisse partager ses connaissances, ses impressions, exprimer ses besoins dans une atmosphère de respect et de solidarité.

On a commencé par envoyer des invitations, d'abord à des femmes et des jeunes impliqués dans des activités de la pêche artisanale, dans sa chaîne de production. On a demandé à chaque pays de respecter un quota de femmes. Sans doute y a-t-il eu un plus grand nombre d'hommes à participer à ce

stage, mais il y avait aussi une solide représentation de femmes, qui n'ont pas manqué d'exprimer leurs points de vue et idées. Aussi souvent que possible, elles ont saisi l'occasion de faire connaître leurs opinions et préoccupations sur tous les sujets abordés.

La veille de l'ouverture, on a invité les hommes et les femmes et les jeunes aussi à partager leurs connaissances, leurs soucis sur le thème de la problématique de genre et des jeunes. Le débat a commencé après la projection d'une vidéo intitulée *Un rêve impossible ?*. Ce documentaire a mis en évidence le peu de considération accordé au travail des femmes à la maison, au sein des communautés et dans les pêches artisanales.

Il est fréquent que ces activités ne soient même pas considérées comme du travail, comme un apport positif à l'économie du littoral. Au cours du débat, il y a eu la lecture de certains paragraphes de la brochure *Femmes et pêches artisanales en Amérique centrale* qui avait été rédigée avant cette réunion et qui constituait une bonne référence pour approfondir les discussions.

Sur la base du vécu des hommes et des femmes de la pêche artisanale, il a alors été convenu que le stage retiendrait la problématique de genre à trois niveaux, que nous allons décrire maintenant :



Lors d'un stage organisé par CoopeSoliDar R.L. au Honduras dans le cadre d'un programme de formation de l'ICSF

1. La problématique de genre est un thème transversal pour tout le stage

En jargon technique, on appelle cela *gender mainstreaming* (intégration des politiques d'égalité entre hommes et femmes). Pour cela, il faut donc que chaque sujet soit analysé sans perdre de vue la contribution ou la particularité des femmes. La méthodologie inclut l'usage de *gender flags* (phrases/signes rappel) dans le but de rendre visibles les femmes et leurs besoins au cours du débat, d'éviter que leur voix reste une fois de plus inaudible, comme cela se produit dans la plupart des stages mixtes.

Il est fréquent que les activités des femmes ne soient même pas considérées comme du travail, comme un apport positif à l'économie du littoral.

Habituellement, ce sont les hommes qui s'expriment et qui prennent les décisions dans ces réunions. Les *gender flags*, avec des symboles féminins, ont été élaborés pour faire en sorte que les femmes tout comme les hommes puissent se lever, se faire entendre et ainsi faire connaître leurs problèmes.

2. Discussions séparées pour les hommes et les femmes

En jargon technique, on appelle cela *focus groups* (groupes de discussion ciblée). Au cours de la matinée du troisième jour de stage, nous avons prévu deux groupes de travail : un pour les hommes, un pour les femmes. Les femmes discutaient de leurs problèmes, et les hommes faisaient la même chose dans un endroit différent.

On a proposé une série d'expressions évoquant des mythes et des réalités concernant les problèmes d'équité hommes-femmes dans la pêche artisanale. Cela a servi de point de départ à la réflexion. Et cela a fourni aux femmes un espace pour qu'elles puissent faire part de leur vécu, de leurs expériences dans les pêches artisanales, de leurs luttes, de leurs rêves, de leur situation réelle.

3. Réunion mixte

Après ces séances séparées, chaque groupe de discussion voulait savoir ce que les autres avaient dit. Et surtout, cela ouvrait un nouvel espace pour échanger sur ce qui avait été débattu et par les hommes et par les femmes, et sur leurs points de convergence et sur leurs points de divergence. Nous reviendrons tout à l'heure sur les conclusions de ce débat. Des propositions concrètes ont été avancées sur les points suivants : comment améliorer la solidarité entre hommes et femmes, comment partager les responsabilités pour les tâches domestiques et le travail en mer, comment parvenir à une participation équitable aux réunions et aux espaces organisationnels, comment établir le respect et la non-violence entre les sexes. Les deux côtés ont échangé leurs points de vue sur la question, l'état de leurs connaissances, l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Ils ont dit qu'ils s'engageaient à surmonter leurs craintes et à faire évoluer les relations entre hommes et femmes.

Sur ce sujet, que disaient les femmes ? Quelles étaient les préoccupations, les opinions des hommes ? Dans cette réunion commune, quels étaient les points d'accord ?

Commençons par les femmes. Les participantes venaient de milieux très divers : pêcheuses artisanales, commerçantes, ouvrières faisant le travail essentiellement féminin de *lujado* (préparation des engins de capture, appâtage des hameçons, rangement des lignes...), femmes participant à l'administration d'entreprises de pêche (la plupart appartenant à des structures de la pêche artisanale) ; et toutes accomplissant les tâches domestiques, s'occupant des enfants et aussi d'activité communautaires.

Les femmes du Brésil

Il y avait aussi des Brésiliennes engagées dans l'organisation des travailleuses de la pêche artisanale et contribuant à leurs discussions. En partageant leur vaste expérience en matière d'organisation et de revendications politiques, elles ont joué un rôle important.

Les femmes du Guatemala qui participaient au stage ont parlé de leur engagement dans un réseau de commerce du poisson, de leur contribution à la

chaîne de production de la pêche artisanale, par la vente et aussi par la pêche proprement dite.

« Je suis mère de trois enfants. Je pêche, je transforme, je vends. La plupart des femmes de ma communauté font de la pêche ». — Hilda Mendoza

Les femmes du Nicaragua qui participaient au stage ont parlé de leurs activités : pêche, récolte de poissons, stockage, vente. Certaines ont eu la chance d'étudier et ont maintenant un autre métier, tout en essayant de continuer à contribuer de diverses manières à la pêche artisanale. À la réunion, il y avait une juriste et une infirmière toujours en lien, de par leur histoire, avec ce secteur.

« À partir de 10 ans, mon père m'a emmené en mer et m'a appris à manœuvrer le chinchorro (senne). À 15 ans, j'allais pêcher avec mes amis et j'accompagnais ma mère pour vendre le poisson. J'ai deux petits-enfants de 10 et 14 ans qui m'aident aussi à vendre. Je suis actuellement présidente d'une coopérative, trésorière de l'union coopérative de ma région et membre du comité de pilotage de la FENICPESCA ». — Naila Fredericks

Il y avait là également une jeune pêcheuse du Nicaragua qui, tout en étudiant, participait à la gestion administrative de l'organisation.

« Je suis du Nicaragua, et je vis sur la côte centrale, côté Pacifique. Les affaires de la pêche occupent tout mon temps. Dans mon organisation, je fais la secrétaire pour les actes et les accords. J'étudie aussi la gestion touristique et hôtelière. Je coordonne l'approvisionnement des bateaux de commerce internationaux qui arrivent dans notre port. Je gère aussi une petite affaire : un kiosque qui vend divers produits à base de poisson (tourtes, beignets sandwichs...). De cette façon, on augmente la consommation de notre production et on assure la qualité de vie des membres de notre organisation ». — Isamar Aguilar

Les femmes du Honduras (des Garifunas pour la plupart) amenaient avec elles une riche expérience culturelle, et des problèmes semblables puisque la pêche artisanale ne reconnaît guère leur contribution.

« J'estime avoir la bénédiction de Dieu et de mes ancêtres en appartenant à une communauté garifuna. Beaucoup de choses me rendent fière d'être de cette communauté : notre culture, nos danses,

nos traditions, nos rites, notre autonomie. Grâce à Dieu et à nos ancêtres, je suis où je suis ; et nous devons aller de l'avant car, si nous arrêtons de réfléchir et de continuer sur notre lancée, nous deviendrons un peuple autochtone marginalisé, en tant que Garifunas et en tant que femmes ». — Ana Ortiz

Les femmes du Costa Rica, qui sont nombreuses à aller à la pêche, à participer à d'autres activités liées à la pêche, ont acquis de nouvelles capacités et peuvent ainsi s'impliquer dans l'organisation de ce secteur, comme le montrent les témoignages suivants :

« Depuis plusieurs années, depuis 1999, je fais la pêche au Costa Rica. Je venais d'une famille de pêcheurs. À partir de 2005, tout en continuant la pêche, j'ai consacré du temps à la gestion d'une coopérative appelée Consorcio Por la Mar, R.L.. Au cours de ces dernières années, je sais que j'ai acquis plus de personnalité, notamment en tant que femme ». — Jeannette Naranjo

« Je suis une jeune femme qui travaille dans une coopérative appelée Consorcio Por la Mar R.L., dans la région centrale du pays, côté Pacifique. Je prépare l'équipement de capture pour que les pêcheurs soient prêts à aller en mer. Je tiens aussi à jour la base de données de la

Elles ont maintenant un autre métier, tout en essayant de continuer à contribuer de diverses manières à la pêche artisanale.

coopérative, et je suis la secrétaire de son comité de pilotage ». — Laura Morales

« Je fais partie de l'Association des pêcheurs indépendants de Limón, qui se trouve sur la côte caraïbe du pays. Je travaille dans le secteur de la pêche depuis environ dix ans. Je suis chargée d'aider les pêcheurs à obtenir des exonérations fiscales pour le carburant et l'équipement de pêche. Je suis par ailleurs la vice-présidente de l'association ». — Jessica Jackson

Les femmes du Panama présentes au stage appartiennent à des organisations de pêche et contribuent à leur gestion, à leur administration. Elles ont reçu une formation aux responsabilités et font face à de nouveaux défis en matière de

COOPESOLIDAR R.L.



Femmes des communautés garífunas du Honduras participant à une course de bateaux lors du Festival de la mer en février 2013

participation des femmes aux pêches artisanales, sur les lieux de travail et au sein de l'organisation en général.

« *Se faire reconnaître dans le secteur de la pêche au Panama, cela ne va pas sans mal pour une femme : c'est une lutte quotidienne. Mais nous en voyons aujourd'hui les fruits car de plus en plus de femmes s'engagent dans les organisations et prennent part aux décisions. Il reste quand même beaucoup à faire pour débarrasser la société de son esprit macho, pour que les gens se soucient de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes* ». — Martha Machazack

Les femmes ont insisté sur la question des droits sous toutes les formes : le droit d'être reconnue, valorisée, le droit à la dignité, à la santé, à la sécurité sociale, à la terre, à la mer, à la technologie pour rester au courant de ce qui se passe dans leur environnement, le droit de participer aux organisations, le droit à la non-violence. Voici quelques témoignages :

- Affirmer nos droits dans le secteur de la pêche en s'organisant, en cherchant l'union, en s'aidant mutuellement. « *On ne va pas nous donner nos droits comme cela : il faudra se battre pour...* ». — Ana Ortiz, Honduras
- Combattre la violence et les agressions. « *En tant que femmes, nous ne devons pas accepter d'être obligées de faire des choses contre notre volonté. Il faut lutter contre la violence et les agressions, défendre notre identité et notre fierté* ». — Naila Fredericks, Nicaragua

- Meilleures possibilités d'avenir, plus de facilité pour bénéficier d'une couverture sociale. « *Les femmes ne peuvent pas facilement bénéficier de la sécurité sociale en tant que travailleuses de la pêche. Généralement, les organisations respectent les droits des travailleuses. Mais souvent celles-ci ne veulent pas faire partie d'une organisation car elles estiment que ce n'est pas leur place. Il faut que ça change* ». — Maria Amparo Flores, Honduras

Et les hommes ? Que pensent les hommes de la problématique de genre ? Quelles sont leurs propositions ? Les hommes ont reconnu qu'il y a des inégalités entre les hommes et les femmes dans le secteur de la pêche, que les femmes ont moins de possibilités de participer aux organisations de la pêche artisanale.

Ils considèrent qu'il s'agit là d'une question nouvelle pour eux ; et à plusieurs reprises ils ont manifesté leur inquiétude : les femmes pourraient bien un jour prendre les décisions et les évincer de leurs postes de grands dirigeants.

Certains avouaient être dans une attitude de force par rapport aux femmes, mais faisaient quand même remarquer que cette chose devait disparaître petit à petit. Sur le plan humain en effet, les hommes sont aussi perdants lorsque prévaut la violence, lorsqu'ils ne s'occupent pas des enfants, lorsqu'ils sont jaloux et possessifs, ce qui détruit les relations humaines. D'autres hommes, par contre, restaient insensibles à ces considérations et maintenaient une forte résistance (jusqu'à manifester de la colère) contre le fait que les femmes puissent quitter la maison pour se rendre à des réunions et chercher à développer pleinement d'autres aspects de leur vie. Dans ce contexte, voici ce que les hommes ont proposé :

- Les hommes doivent se débarrasser de leur comportement macho et faire vraiment attention aux besoins des femmes.
- Beaucoup d'hommes ne se rendent pas compte que leurs comportements et leurs actes sont souvent violents. Or la violence et la jalousie ne sont pas des émotions normales.
- Les plans organisationnels devraient prévoir pour les femmes des formations administratives et

techniques pour qu'elles puissent assumer davantage de responsabilités dans les organisations locales, nationales et régionales.

- Les femmes devraient avoir la possibilité de lancer une entreprise dans le secteur de la pêche.
- De nouvelles mesures doivent être prises pour offrir des formations innovantes aux hommes et aux femmes afin de faire évoluer les relations de pouvoir et d'autorité, de lutter contre la violence et la méfiance pour faire place à de nouvelles valeurs, de nouvelles relations fondées sur le respect, la solidarité, la coresponsabilité dans l'éducation des enfants (garçons et filles) et les tâches domestiques, tout cela afin qu'il y ait plus d'équité entre les hommes et les femmes qui travaillent dans les pêches artisanales.

À partir de ce qui a été dit par les hommes et les femmes, on voit apparaître un certain nombre de fils conducteurs qui indiquent la nécessité d'un changement dans les relations de pouvoir établies entre les sexes, la nécessité de construire des modes de vie plus harmonieux qui renforcent l'identité culturelle, le droit d'accès à la mer, le droit de mener une existence exempte de violences. Trois thèmes principaux ont été mis en avant dans le débat :

4. Reconnaître l'engagement des femmes dans des activités liées à la pêche

« Les femmes sont présentes dans la pêche : cela doit devenir plus apparent chaque jour. Il faut que nous soyons reconnues pour ce que nous apportons, pour ce que nous pouvons apporter au bien-être de nos côtes et de ses populations ». — Naila Fredericks, Nicaragua.

5. Participation des femmes aux organisations de la pêche et aux prises de décision

« Il est important que, en tant que femmes, nous nous organisions dans nos propres structures pour être plus unies et défendre nos intérêts dans la pêche ; car les hommes occupent les postes de représentation et d'autorité dans les organismes de pêche et d'autres associations ». — Jeannette Naranjo, Costa Rica

6. Respect, égalité et équité entre hommes et femmes

« Nous n'avancerons pas si les hommes et les femmes ne se reconnaissent pas mutuellement comme des êtres humains capables d'échanger et de débattre ».

— Oscar Marroquín, Guatemala

C'est un fait avéré que les choses évoluent. Aujourd'hui divers efforts sont en cours afin d'améliorer la qualité de vie des gens qui sont face à la mer. Se mettre d'accord sur l'équité, améliorer la communication entre les personnes et la sécurité générale, promouvoir une utilisation durable des ressources halieutiques, réclamer d'autres formes d'accès à la terre, profiter des droits économiques, sociaux et culturels : autant de défis à relever pour mieux vivre sur le littoral et en mer.



Pour plus d'information



sites.google.com/site/jornadadeaprendizaje1/home

Jornada de Aprendizaje. Site en espagnol

www.youtube.com/watch?v=SjJGqLaTRc

Un rêve impossible ?

www.coopesolidar.org/index.php?option=com_content&view=article&id=43&Itemid=55

Les femmes et les pêches artisanales en Amérique centrale

L'importance des mangroves

Une solution pour les protéger et améliorer les moyens d'existence : le système intégré mangrove+crevettes

La province de Ca Mau, située dans le delta du Mékong, est la plus méridionale du pays, et celle qui conserve la majeure partie des forêts de mangrove : près de la moitié de ce qu'il en reste au Vietnam, 70 % de ce qu'il en reste dans le delta. On estime la superficie de cet environnement dans la province à quelque 64 500 hectares, classés en forêts de production, forêts de protection ou forêts à usage spécial.

de poissons et 370 000 tonnes de crevettes, soit les trois quarts de la crevette d'élevage. Parmi les douze provinces de la région du delta, en termes de superficie et de production, celle de Ca Mau est la première : de là provient en effet le tiers de la production de crevettes d'élevage du delta.

Dans la zone côtière, la crevetteculture est localisée le long du littoral, dans les estuaires et les canaux près de la côte où il y a de l'eau saumâtre. Cette activité a été introduite à Ca Mau au début des années 1980 parce qu'il y avait là des conditions naturelles appropriées et une abondance de semences (post-larves). À cette époque, il s'agissait d'un mode d'élevage extensif traditionnel pratiqué dans le sud de Ca Mau, où l'on pouvait disposer facilement d'espaces saumâtres ou marins.

On s'est bientôt rendu compte des revenus qu'on pouvait tirer de la crevette, ce qui a conduit à une très forte expansion des fermes aquacoles. Du fait de la rentabilité économique élevée de cette activité, on l'a encouragée pour développer l'économie nationale, pour fournir des revenus aux communautés locales, pour lutter contre la pauvreté.

Destruction de la mangrove

Mais on a assisté dans le même temps à une vaste destruction des forêts de mangrove au sud de la province. Au tournant du siècle, il y a eu un renforcement des conditions et des efforts pour protéger ce qui restait de la mangrove. Le gouvernement est sous pression pour trouver un équilibre entre les grandes aspirations d'une économie tournée vers les exportations et la nécessité de préserver ces forêts. Dans ce contexte de priorités concurrentes, des systèmes intégrés mangrove-crevetteculture sont

Les superficies ont été sérieusement réduites ... essentiellement du fait de migrations intérieures, du développement de la riziculture, de la surexploitation du bois, de l'expansion des élevages de crevettes.

Les forêts de protection sont administrées par des agences de gestion de la forêt (FMB), avec pour but de protéger les rivières et les sols, empêcher leur érosion et atténuer les catastrophes naturelles.

Les superficies ont été sérieusement réduites. Au début des années 1970, dans la province de Ca Mau, la mangrove devait couvrir environ 200 000 hectares. Ce chiffre s'est depuis nettement réduit, essentiellement du fait de migrations intérieures, du développement de la riziculture, de la surexploitation du bois d'œuvre et du bois de charbon, de l'expansion des élevages de crevettes.

Le delta du Mékong offre des conditions idéales pour l'aquaculture, et c'est là que se situe l'essentiel des activités aquacoles du Vietnam. Les provinces de cette région comptabilisent environ 740 000 hectares sous aquaculture, soit les trois quarts des surfaces consacrées à cette activité dans l'ensemble du pays. Elles produisent environ 1,7 million de tonnes

Cet article a été écrit par **Nguyen Thi Bich Thuy** (TNguyenThiBich@snvworld.org) et **Anna-Selina Kager** (AKager@snvworld.org) du projet Mangroves et Marchés, Organisation néerlandaise pour le développement (SNV), Vietnam

apparus comme une chance de maintenir la production tout en assurant un minimum de couvert forestier.

On peut dire que le système intégré de mangrove+crevetticulture est une forme traditionnelle d'aquaculture extensive qui était pratiquée dans la péninsule de Ca Mau depuis le début des années 1980.

Même si ces modes d'élevage ne présentent que 15 % de la superficie totale des bassins dans la province, ils restent intéressants et pour les exploitants et pour les décideurs politiques, étant donné leur souci de préserver les mangroves.

Les exploitations sont caractérisées par une dépendance par rapport à la mangrove pour la reproduction et l'alimentation des crevettes, et une part relativement élevée des revenus provient du crabe et du poisson. Elles sont également foncièrement stables et résilientes, plus résistantes aux maladies de la crevette.

Le système intégré mangrove+crevetticulture présente un modèle géométrique très structuré. Les exploitations pratiquent essentiellement une aquaculture extensive où la production repose sur l'alliance de la mangrove et de la crevette. Les bassins ont généralement une superficie de cinq hectares et sont entourés de petites digues qui contrôlent le niveau de l'eau. À l'intérieur des bassins, les restes de mangrove font habituellement l'objet d'un reboisement en alignements.

Les terres sylvicoles sont attribuées ou confiées sous contrat (normalement pour une durée de cinquante ans) à des exploitants qui s'engagent alors à protéger convenablement certaines parties de la mangrove. Si ce n'est pas le cas, le contrat n'est pas renouvelé.

Le projet Mangroves et Marchés (MAM) de la SNV (Organisation néerlandaise de développement) vise aussi à réduire la pression sur les mangroves en œuvrant avec les autorités locales, les entreprises et les exploitants pour introduire des incitations économiques favorables à une exploitation durable et à une meilleure protection. Cela se fera dans le cadre de l'Unité de gestion forestière de Nhung Mien.

Pour mener à bien cette initiative dans le delta du Mékong, trois principaux partenaires ont été retenus, et récemment un accord a été signé avec la Minh Phu

Seafood Company pour promouvoir la production de crevette bio.

Cette société privée qui transforme et exporte la crevette se classe au second rang au Vietnam et au cinquième rang mondial en termes de volumes et de valeur. Elle a collaboré avec le projet MAM pour appuyer le processus de certification au niveau des ménages et lancer des actions de sensibilisation auprès des familles du secteur concerné.

Assuré de trouver un marché grâce à sa collaboration avec la société Minh Phu, le projet pourra accorder des formes de récompense afin d'inciter les gens à maintenir le couvert forestier des mangroves. Pour le moment, les bénéficiaires de la SNV au Ca Mau vendent leurs crevettes à des collecteurs locaux à des prix très inférieurs aux tarifs fermes et certifiés de la société Minh Phu.

Sur le plan officiel, le projet MAM travaille en partenariat avec diverses autorités publiques et institutions du pays : le Département de l'agriculture et du développement rural (maître du projet), les agences locales de gestion de la forêt (FMB), le Département de l'aquaculture, le Département de gestion de la qualité des produits agricoles, sylvicoles et aquatiques (NAFIQAD). Il y a aussi comme autre partenaire l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) qui a inscrit récemment un

SNV / ORGANISATION NÉERLANDAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT



Récolte de crevettes dans la province de Nhung Mien au Vietnam. Les systèmes intégrés mangrove-crevetticulture sont apparus comme une chance de maintenir la production



Transport de bois de mangrove dans le delta du Mékong, province de Ca Mau, Vietnam. Les mangroves abritent une faune et une flore très diversifiées

certain nombre de reptiles de mangrove sur sa Liste rouge.

Les forêts de mangrove et forêts à *Melaleuca* évoquées ci-dessus ont constitué une faune et une flore diversifiées, de grande valeur en termes de biodiversité. C'est le domaine de certaines espèces animales menacées. Vingt-deux espèces de palétuviers (*Rhizophora apiculata* et *Avicennia alba*) qui ont été découvertes dans la région sont le refuge de nombreuses espèces d'oiseaux.

Thuy Nguyen Thi Bich, responsable du projet MAM, et son équipe cherchent à protéger ces 74 espèces d'oiseaux appartenant à 23 familles, notamment certaines espèces rares : cigognes blanches, chevaliers, pélicans, cigognes indiennes, hérons, ibis à tête noire.

Il existe en outre 17 espèces de reptiles appartenant à 9 familles, et 5 espèces d'amphibiens appartenant à 3 familles, 14 espèces de crevettes, 175 espèces de poissons appartenant à 116 genres et 77 familles, et 133 espèces de plancton.

Heureusement, les forêts de protection littorale de la province de Ca Mau et la zone alluviale du Parc national de Mui Ca Mau constituent un environnement favorable pour la reproduction et le développement de créatures marines au stade larvaire.

Avec une restauration durable des mangroves et une production équilibrée de crevettes, on espère établir des

conditions solides pour accéder au marché et améliorer les moyens de subsistance des communautés tributaires de la forêt. Pour aider les quelque 600 familles déjà citées à poursuivre une production durable de la crevette, le FMB (organisme de gestion de la forêt) essaie d'obtenir la certification Naturland en 2013-2014.

Le partenariat établi entre le projet MAM et la Minh Phu Seafood Company prévoit que toutes les crevettes certifiées seront achetées par cette société, ce qui devrait augmenter les revenus de ces 600 familles d'au moins 10 % à partir du début de l'année prochaine. En matière de protection de la mangrove contre des déboisements illicites pour faire place à des bassins à crevettes, les normes fixées par Naturland (organisme certificateur de produits bio de l'agriculture, de l'aquaculture et de la mer) exigent que les exploitations certifiées replantent, dans un délai de cinq ans, 40-50 % au moins de la superficie d'ancienne mangrove qu'elles occupent.

Encadré 1

Aquaculture : quelques chiffres

Dans la province de Ca Mau, environ 300 000 hectares sont consacrés à l'aquaculture, dont la production totale s'élève à 363 000 tonnes. En 2012, les élevages de crevettes produisaient 126 000 tonnes sur un peu plus de 265 000 hectares (soit 38 % de la surface totale consacrée à la crevetticulture dans ce pays). Ce chiffre se décompose comme suit : 5 000 hectares en élevage intensif, 22 000 hectares en élevage extensif amélioré, 238 000 hectares environ en élevage extensif, dont 176 453 hectares en élevage extensif classique, 22 600 en système mangrove+crevettes, 40 000 en système riz+crevettes dans les quatre districts côtiers de Phu Tan, Dam Doi, Nam Can et Ngoc Hien.

La moyenne de la production annuelle totale de l'aquaculture tourne autour de 255 000 tonnes (crevettes, crabes et différentes espèces de poissons) : c'est le point fort de cette province.

Encadré 2

Les objectifs du MAM

Les quatre éléments principaux sont les suivants :

- Système intégré mangrove-crevetticulture pour préserver durablement la mangrove,
- Restauration des mangroves dans les zones de protection du littoral,
- Utilisation du financement climatique (normes de production de la crevette, réhabilitation, adaptation au changement climatique/services CCA),
- Recommandations pour des politiques nationales : base juridique d'un paiement pour les services écosystémiques rendus par les mangroves (PES).



Le projet MAM constitue une bonne occasion pour aider les familles au niveau local et restaurer les mangroves du Ca Mau dans les zones côtières. Il apportera une attention particulière au renforcement des capacités pour les diverses parties concernées, les autorités locales, les gestionnaires des ressources sylvicoles et aquacoles.

**Pour plus d'information**

www.snvworld.org/en/sectors/redd/cases/MAM

**Les Mangroves et les Marchés :
Protection de la mangrove dans la
province de Ca Mau, Vietnam**

en.wikipedia.org/wiki/C%C3%A0_Mau_Province

Province de Ca Mau, Vietnam

Déclaration de l'ICSF

À l'occasion du Forum de dialogue mondial sur la promotion
de la Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 15-17 mai 2013

Nous voulons tout d'abord féliciter l'Organisation internationale du travail (OIT) et ses partenaires sociaux d'avoir atteint le nombre requis de ratifications, ce qui ouvre la voie à l'entrée en vigueur de la Convention du travail maritime (2006) en août de cette année. Nous espérons que la Convention sur le travail dans la pêche (2007) suivra pareillement le même chemin sans tarder.

Depuis son adoption en 2007, la Convention sur le travail dans la pêche a fourni à bon nombre de pays en développement un cadre de référence pour examiner les questions du travail

des pêches ne traitent pas nécessairement des questions du travail, et les Directions du travail ne s'impliquent pas souvent dans les affaires de la pêche. Il en résulte que l'information sur cet aspect n'est pas facilement disponible.

Maintenant, dans l'idée de ratifier la Convention sur le travail dans la pêche, un certain nombre de gouvernements se sont mis à examiner ce secteur de manière plus systématique. Ils ont alors constaté que la législation en cours est trop fragmentée ou inadéquate pour assurer une protection sociale. Il leur est apparu clairement qu'il faudrait développer et ajouter plusieurs éléments nouveaux à la législation nationale pour se mettre en cohérence avec la C. 188.

Des éléments de la C. 188 semblent être du ressort de l'administration du travail, ou des pêches, ou de la sécurité maritime à divers niveaux. Et ces services ne travaillent pas encore à l'unisson pour élaborer les diverses normes nationales et territoriales indispensables pour une protection sociale des pêcheurs.

Dans certains pays, des groupements influents de propriétaires de navires de pêche estiment que la ratification de la C. 188 mettrait en danger leur viabilité. Et les autorités nationales ne font pas grand-chose pour expliquer qu'une norme du travail nationale basée sur la C. 188 produirait des effets appréciables : un intérêt réel et durable de la part des pêcheurs pour le fonctionnement de ce secteur, une réduction des accidents provoqués par la fatigue (cause de nombreuses collisions en mer récemment), une meilleure observance des mesures de conservation et de gestion des pêcheries, plus de transparence dans le recrutement de la main-d'œuvre, un accès plus facile au marché international du poisson et produits dérivés.

Les pêcheurs constituent toujours une main-d'œuvre qui est l'une des plus mal organisées et mal informées.

dans la pêche, souvent mal comprises, mal maîtrisées, surtout dans leurs pêches maritimes. De rapides évolutions technologiques se sont produites dans les pêches maritimes depuis la Convention des Nations unies sur le droit de la mer en 1982, de sorte que tous les types de bateaux motorisés ont étendu leurs opérations à de nouvelles zones de pêche.

Les pratiques de recrutement, la durée des sorties en mer, les conditions de travail et de vie, de sécurité à bord pour la plupart des opérations de pêche ont changé de façon significative, ce qui a évidemment des répercussions sur la vie et les moyens d'existence des pêcheurs. Or, dans la plupart des pêcheries, ces changements ne sont pas convenablement documentés. Les pêcheurs constituent toujours une main-d'œuvre qui est l'une des plus mal organisées et mal informées. Les Directions

Cette intervention a été faite par l'ICSF (icsf@icsf.net) le 15 mai 2013 lors du Forum de dialogue mondial sur la promotion de la Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, à Genève



Pêcheur manipulant des filets à réparer. Les conditions de travail et de vie des pêcheurs ne reçoivent toujours pas l'attention souhaitable

Tout cela est finalement une question de volonté politique. Les conditions de travail et de vie des pêcheurs ne reçoivent toujours pas l'attention souhaitable. Sur le plan politique, on continue à préférer une démarche inspirée de l'aide sociale aux pêcheurs plutôt que par le respect de leurs droits.

Une organisation comme l'OIT, qui se fonde sur le principe que la main-d'œuvre n'est pas une simple marchandise, devrait convaincre ses États membres de ceci : la C. 188 est le meilleur outil pour traiter le problème de la marchandisation sans précédent des travailleurs de la pêche, ce qui a fait de cette activité la plus dangereuse de toutes en de nombreuses parties du monde. 

Pour plus d'information



www.ilo.org/sector/Resources/recommendations-conclusions-of-sectoral-meetings/WCMS_214826/lang--fr/index.htm

Points de consensus - Forum de dialogue mondial pour la promotion de la Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

www.ilo.org/sector/activities/sectoral-meetings/WCMS_204807/lang--fr/index.htm

Forum de dialogue mondial pour la promotion de la Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

Un partenariat ambigu

Ce PMO se doit de reconnaître et protéger les espaces maritimes des communautés côtières pour sauvegarder leur culture, leur dignité, leurs moyens de subsistance

Dans un discours intitulé *Un nouveau SOS : sauvons nos mers !*, prononcé à Singapour en février 2012 lors du Sommet mondial sur les océans convoqué par le magazine *The Economist*, Robert B. Zoellick, alors président du Groupe de la Banque mondiale, annonçait la création du Partenariat mondial pour les océans (PMO). La Banque mondiale allait mobiliser 300 millions de dollars pour un financement à effet catalyseur, précisait-il, et le PMO mettra en œuvre 1,2 milliard de plus en cinq ans.

principalement des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) à but lucratif ou non lucratif, des associations sectorielles, des agences de certification.

Le PMO se propose de traiter les défaillances institutionnelles qui ont créé les conditions pour un libre accès aux ressources halieutiques et par la suite leur surexploitation, qui ont laissé se poursuivre la pollution et la perte d'habitats, est-il dit dans le projet de Document cadre. Il personnalisera des exemples de réformes réussies pour restaurer la santé des océans via une action coordonnée en matière d'investissements dans des Zones océaniques prioritaires, au niveau régional dans les pays en développement pour réduire la pauvreté. Ces investissements (financiers mais aussi en ressources humaines, institutionnelles et sous forme d'innovations) seront réalisés principalement dans les zones marines et côtières soumises aux juridictions nationales ; mais ils pourraient éventuellement porter sur une gestion fondée sur des droits pour des stocks de thon en haute mer, par exemple.

Un an après son lancement, le PMO compte environ 150 participants.

Près de quatre mois plus tard, le PMO était lancé au Sommet de Rio+20 au Brésil (voir la Déclaration pour des océans sains et productifs, pour aider à réduire la pauvreté, p. 23). Afin de transformer cette Déclaration en réalité, un Document cadre est en préparation, et une version préliminaire est en ligne (voir www.globalpartnershipforoceans.org).

Le PMO se propose d'être un partenariat de gouvernements, d'organisations régionales et multilatérales, d'agences des Nations Unies, de fondations, d'institutions de recherche, d'entreprises du secteur privé, d'organisations de la société civile (OSC). Un an après son lancement, le PMO compte environ 150 participants.

Pour le moment, les partenaires gouvernementaux sont principalement des pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et des petits États insulaires en développement (PIED) ; les OSC sont

Partisans des droits d'accès

Les critères d'identification des Zones océaniques prioritaires seront élaborés vers la fin de 2013 par le Groupe d'experts du PMO (appelé *Blue Ribbon Panel*), composé d'une quinzaine de membres : principalement des représentants de milieux universitaires et du secteur privé, plus un nombre égal de représentants de gouvernements, d'organes multilatéraux et d'ONG environnementales. Près des deux tiers de ses membres viennent de pays de l'OCDE (et même près de 60 % du même pays). Certaines de ces personnes sont connues sur le plan international comme partisans d'une gestion des pêches fondée

Cet article a été écrit par **Sebastian Mathew** (icsf@icsf.net), Conseiller pour les programmes à l'ICSF

sur des droits d'accès. Des Plans d'action pour les Zones océaniques prioritaires seront développés afin de parvenir aux objectifs prévus pour la restauration de la santé des océans à l'horizon 2022. Ces plans seront vraisemblablement annoncés à l'occasion du Sommet d'action mondial sur les océans pour la sécurité alimentaire et la croissance bleue qui se tiendra à La Haye, Pays-Bas, en février 2014.

En renforçant les capacités au niveau local, national et régional grâce à des investissements judicieux, le PMO espère combler l'écart entre un certain nombre d'engagements importants déjà décidés au plan international et leur mise en œuvre réelle. Ces engagements émanent de l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de 1992, du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 à Johannesburg, des Objectifs d'Aichi de 2010 (Convention sur la diversité biologique).

Parmi les engagements ainsi retenus pour agir, il y en a qui datent de 2004 : mise en œuvre du Plan d'action international visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de la FAO, par exemple. Il y a aussi un certain nombre d'Objectifs d'Aichi pour 2015-2020 concernant la protection des habitats (notamment les récifs coralliens), l'approche écosystémique pour la conservation de la biodiversité marine, la gestion durable de l'aquaculture, l'atténuation de la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs, la création d'aires protégées marines et côtières (AMP).

Le mécanisme d'investissement mondial prévoit un financement de départ versé directement aux gouvernements de pays en développement à partir d'un fonds fiduciaire multi-donneurs piloté et géré par la Banque mondiale et le FEM (Fonds pour l'environnement mondial), et d'apports financiers parallèles émanant de partenaires du PMO.

Les fonds seront mis à disposition dans le cadre des Plans d'action du PMO pour les Zones océaniques prioritaires, et accompagnés d'un système de suivi et d'évaluation rigoureux fondé sur des données factuelles pour déterminer les progrès réalisés. En outre, pour répondre à des investissements publics en amont, il sera créé un fonds d'investissement privé destiné à des investissements privés dans des activités en aval. Ce fonds

d'investissement privé pourrait investir, par exemple, dans la chaîne de valeur en réponse à des investissements publics réalisés dans le cadre d'une réforme des pêches appelant une gestion fondée sur des droits.

Grâce à ses Plans d'action pour les Zones océaniques prioritaires, le PMO espère atteindre, à l'horizon 2022, sept principaux objectifs, regroupés sous trois composantes : a) alimentation et subsistance liées à une pêche durable, b) habitats marins et côtiers critiques et biodiversité, c) réduction de la pollution. Ces sept objectifs sont les suivants :

- i. augmenter la production mondiale de poisson, issu de pêcheries et

DÉPARTEMENT DES PÊCHES / GOUVERNEMENT DE LA MALAISIE



Petits pêcheurs mettant de l'appât dans des casiers à crabe à Batu Kawan, Penang, Malaisie. Le PMO devrait adhérer à la démarche fondée sur les droits humains

Si on ne protège pas en même temps les droits humains des pauvres, il s'avère souvent inutile de mettre en place des régimes fonciers visant à inverser la courbe de la surpêche et réduire la pauvreté.

- d'aquaculture durables, à des fins alimentaires ;
- 2. réduire le libre accès aux pêcheries en créant des régimes d'utilisation responsables ;
- 3. permettre aux stocks surexploités de se reconstituer et augmenter le bénéfice net annuel des pêches de capture d'au moins 20 milliards de dollars ;
- 4. réduire de moitié le taux actuel de perte des habitats naturels et réduire la dégradation et la fragmentation des habitats ;

- 5. augmenter les AMP pour couvrir au moins 10 % des aires marines et côtières ;
- 6. conserver et restaurer les habitats naturels côtiers pour réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience aux effets du changement climatique ;
- 7. réduire la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas aux fonctions écosystémiques et à la biodiversité.

Parmi les engagements internationaux déjà souscrits, il n'y a pas d'engagement spécifique portant sur une réduction du libre accès aux pêcheries ou une augmentation du bénéfice net annuel des pêches de capture. À notre connaissance, il n'existe pas non plus d'engagement international en faveur d'une approche fondée sur des droits dans la pêche.

Les objectifs retenus par le PMO sont donc un mélange hybride de prescriptions unilatérales venant de la Banque mondiale et de quelques engagements internationaux déjà souscrits dans le cadre des Nations Unies ou de ses agences spécialisées. On peut se demander si ces engagements unilatéraux pourraient vraiment empêcher la surexploitation des ressources halieutiques et entraîner une réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

La surexploitation de ces ressources a été attribuée au libre accès dans les pêcheries. Et on croit qu'une augmentation

de la production de poisson à usage alimentaire dans les pêches de capture serait subordonnée à l'instauration de droits d'accès fiables et assurés pour supprimer le libre accès.

Or, dans son rapport sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2012*, la FAO note que, dans les régions Pacifique Centre-Ouest, océan Indien Est et Ouest (où se trouve l'une des plus fortes concentrations de pêcheurs pauvres du monde), on constate une augmentation continue des captures depuis 1950.

Et cela malgré l'absence dans ces régions de régimes fonciers clairement établis dans les pêches de capture maritimes. L'augmentation continue de la production de poisson destiné à la consommation humaine dans un contexte de contraintes persistantes dans la chaîne de valeur n'a pas vraiment entamé la pauvreté de communautés de pêche vulnérables sur les côtes de l'Inde, de l'Indonésie, du Bangladesh et du Myanmar, par exemple.

Dans les pêches intérieures, où il existe des droits fonciers, où il n'existe pas de libre accès, les droits de pêche ont été captés par des intermédiaires, des négociants, ce qui enfonce encore davantage les vrais pêcheurs dans la pauvreté en Asie du Sud, particulièrement au Myanmar.

Et les droits humains ?

Si on ne protège pas en même temps les droits humains des pauvres, il s'avère souvent inutile de mettre en place des régimes fonciers visant à inverser la courbe de la surpêche et réduire la pauvreté. Même en ce qui concerne la Nouvelle-Zélande (dont on connaît bien les réformes fondées sur des droits d'accès en matière de gestion des pêches), on relève des atteintes bien documentées aux droits humains à bord de navires de pêche affrétés à temps ; ce qui donne lieu à de sérieuses préoccupations quant aux conséquences sociales des pêcheries fondées sur des droits de ce type même dans des pays riches (voir l'article de Christine, p. 8 de ce numéro de SAMUDRA).

En ce qui concerne l'Islande (autre pays bien connu pour ce même type de réforme de la gestion des pêches), le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies concluait en 2007 que les droits de propriété privilégiés accordés de façon

permanente aux détenteurs de quotas à l'origine, au détriment d'autres pêcheurs, ne reposaient pas sur des motifs raisonnables (voir SAMUDRA n° 49, mars 2008, p. 44). Pour intégrer la responsabilité sociale dans la durabilité économique et écologique des investissements du PMO, ses Plans d'action devraient adhérer à une approche fondée sur les droits humains dans la pêche, en cohérence avec les *Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* qui sont actuellement en cours de négociation.

Cela semble indispensable étant donné que les pêches artisanales fournissent les deux tiers des captures mondiales destinées à la consommation humaine directe, et emploient plus de 90 % des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche à travers le monde. En veillant au respect de ces Directives de la FAO, les activités financées par le PMO pourraient

atteindre leurs objectifs tout en respectant un certain nombre de principes : droits humains, dignité de la personne, respect des cultures, non-discrimination, équité et égalité entre les hommes et les femmes. Il est probable que les Directives de la FAO seront adoptées en 2014.

Dans beaucoup de pays en développement, l'emploi et les revenus restent des considérations importantes dans le développement des pêches. Les Plans d'action du PMO devraient traiter de l'emploi des pêcheurs non seulement sous l'angle de débouchés alternatifs dans le tourisme ou pour contrebalancer la perte d'emplois provoquée par la surpêche ou la pollution mais aussi dans la perspective de créer de nouveaux emplois dans des pêches durables.

Même pour obtenir des résultats positifs dans la conservation et la gestion des ressources halieutiques, il est important d'investir dans le bien-être et le développement humain des communautés

SANTIAGO DE LA PUENTE

45



Senneurs artisans débarquant de l'anchois à Pisco, au sud du Pérou. Les pêches artisanales fournissent les deux tiers des captures mondiales destinées à la consommation humaine directe

Les Plans d'action du PMO ont le devoir de reconnaître les droits des petits pêcheurs, des femmes, des peuples autochtones, des communautés locales...

de pêche, notamment en matière de sécurité en mer, de travail décent, d'amélioration des conditions de travail et de vie. À cet égard, la mise en œuvre de la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail dans la pêche (2007) pourrait faire partie des Plans d'action du PMO dans les Zones océaniques prioritaires. Des pêcheurs protégés par une solide législation du travail seraient bien plus enclins à contribuer à des pêches durables que ceux qui n'en bénéficient pas.

Le savoir traditionnel est reconnu comme l'un des principes directeurs du PMO. Une intégration des engagements de l'Agenda 21 concernant l'utilisation des connaissances écologiques locales et traditionnelles des communautés de pêche

moins restrictives pour les échanges, comme le préconise l'Agenda 21.

Il faudra accorder l'attention qui convient aux conditions spéciales et aux exigences du développement des pays en développement dans le cadre des règles du commerce international. Par ailleurs, en harmonie avec le PAI-INDNR (IPOA-IUU en anglais), les plans d'action du PMO ne devraient pas soutenir des mesures commerciales unilatérales. Des mesures relatives au commerce visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite ne devraient être utilisées que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque d'autres mesures auront échoué.

Dans une perspective à long terme du développement durable, pour mettre en place dans le cadre des Plans d'actions du PMO des mécanismes décisionnels responsables et efficaces, il importera d'investir dans les institutions de la base (associations de pêcheurs, groupes par type d'engins, unions syndicales, coopératives) au niveau local et national pour permettre leur participation à la planification et la mise en œuvre des activités de conservation et de gestion de la pêche.

Conformément à l'Agenda 21, le développement et la gestion de la petite pêche artisanale devrait faire partie de la planification marine et côtière dans les Zones océaniques prioritaires. Les Plans d'action du PMO ont le devoir de reconnaître les droits des petits pêcheurs, des femmes, des peuples autochtones, des communautés locales, y compris leur droit d'utiliser et de protéger les habitats marins et côtiers sur une base durable.

L'attention particulière accordée à une pêche fondée sur des droits dans les Plans d'action du PMO devra à la fois s'appuyer sur une démarche fondée sur les droits humains et tenir compte d'autres critères de rééquilibrage (cogestion, contrôle des moyens de production, mesures techniques), sans oublier le développement des capacités dans les administrations chargées de la pêche et une meilleure coordination entre Direction des pêches, Direction de l'environnement et autres services concernés par les ressources maritimes.

Consultation

Pour ce qui est des aires protégées côtières et marines prévues dans les

dans les Plans d'action destinés aux Zones océaniques prioritaires permettrait de maintenir et renforcer des droits fonciers responsables.

On améliorerait ainsi l'information et les communautés traditionnelles se sentiraient davantage concernées par les réformes en matière de gestion des pêches, davantage autonomisées, ce qui serait aussi bon pour l'établissement de pêches durables. Parmi les activités prévues par le PMO, il faudrait prévoir un appui aux communautés de pêche locales pour qu'elles puissent organiser, maintenir, échanger et améliorer les connaissances traditionnelles concernant les ressources marines vivantes et les techniques de pêche.

Le PMO considère que l'instauration de systèmes de certification privés en aval agirait en faveur de pêches plus durables en amont ; mais il importe que les investissements du PMO prévoient dans le même temps des sauvegardes contre la mise en place d'obstacles non tarifaires au commerce, en respectant notamment les principes de non discrimination, de transparence, et en retenant les mesures commerciales les

activités du PMO, on notera l'absence de mécanismes qui permettraient une consultation et participation réelles et fructueuses des communautés de pêche au stade de la planification et de la mise en œuvre. Pareillement, en incorporant comme principe fondamental de ses Plans d'action le droit à la vie et à des moyens d'existence pour les communautés de pêche côtières, le PMO prendrait clairement position pour défendre ces communautés contre un certain nombre de menaces : répercussions fâcheuses du développement sur le littoral, déforestation côtière, zones d'interdiction totale de la pêche, programmes de conservation arbitraires, pratiques de pêche destructrices, accords de pêche, exploitation gazière, pétrolière ou minière offshore, pollution venant des terres ou de la mer.

Sous les auspices du PMO, une puissante institution financière multilatérale comme la Banque mondiale devrait pouvoir obtenir des appuis, en particulier de la part de ministères (finance, énergie, environnement, mines et industrie) et aussi du secteur privé pour répondre aux préoccupations des communautés de pêche dans les pays concernés par les Zones océaniques prioritaires.

À Singapour, Zoellick a lancé un SOS pour sauver nos océans de la pollution, pour sauver nos stocks de poissons qui « s'écroulent sous l'effet de leur surexploitation ». Les pêcheurs étaient, avec les marins, les premiers utilisateurs des mers. En termes d'emplois dans les espaces océaniques, la pêche se situe toujours à la première place. Pour cette raison, il faut bien sauver la mer, et pour que les communautés du littoral puissent protéger leur culture, leur dignité, leurs moyens de subsistance.

Il faudrait que la version finale du Document cadre fasse bien ressortir la dimension sociale et stipule que les Zones océaniques prioritaires et les Plans d'action intègrent concrètement la dimension économique et sociale et environnementale du développement durable.

On ne sait pas encore très bien comment le PMO envisagé va trouver 300 millions de dollars pour son fonds de démarrage et mobiliser 1,2 milliard de dollars supplémentaire, comme l'a annoncé Zoellick. Les donateurs auront à choisir entre consacrer des ressources financières

limitées au mécanisme financier du PMO ou bien soutenir les efforts déjà en cours des Nations Unies et de ses agences spécialisées.

Nous n'avons pas besoin d'un seul et unique PMO piloté par la Banque mondiale. Nous avons plutôt besoin de plusieurs PMO dans diverses agences des Nations Unies, dans lesquels les organisations de la société civile (notamment celles qui représentent les communautés de pêche) se voient attribuer un rôle pour le choix des priorités de financement et dans les prises de décision en général. Au lieu de créer un simple mécanisme global dans le cadre d'une institution financière multilatérale comme la Banque mondiale, il serait plus logique de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour sauver nos mers de la pollution, de renforcer la FAO pour sauver nos pêcheries de la surexploitation, de renforcer la CDB pour empêcher la destruction de la biodiversité marine et côtière, sans oublier de soutenir l'OIT et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour assurer un travail décent et consolider les institutions locales et nationales en vue du développement durable. 3

Pour plus d'information



www.globalpartnershipforoceans.org

Partenariat mondial pour les océans

www.icsf.net/en/samudra/article/FR/49-3164-Propri%C3%A9t%C3%A9-col.html

Revue SAMUDRA n° 49

Un champion de la cause

Pour toute une vie engagée au service de la pêche artisanale, Rolf Willmann de la FAO reçoit le prix MARE

Le Centre de recherche maritime (MARE) basé à Amsterdam a attribué son prix pour l'Œuvre à Rolf Willmann. Rolf Willmann est fonctionnaire principal pour la planification des pêches au Département des pêches et de l'aquaculture, Service des politiques, de l'économie et des institutions (FIPI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a consacré sa vie à la cause des pêcheurs artisans.

Cette récompense lui a été présentée lors de la 7ème Conférence des gens et de la mer qui s'est tenue à Amsterdam du

sur les technologies, et sur les conflits qui fermentaient à cette époque. Ses questions ne ressemblaient pas à celles que posaient habituellement les jeunes *experts* de la FAO, des Nations Unies.

Les contacts que Rolf a alors établis avec des organisations de pêche locales (avec ceux qui militaient « pour que la pêche artisanale ait aussi sa place », ce qui était le thème retenu pour la journée de l'attribution du prix MARE) ont duré toute une vie.

Rolf a rejoint le siège de la FAO en 1982 et a fait partie du Département des pêches depuis cette date, défendant la cause des pêches artisanales à la fois dans les forums mondiaux et sur le terrain. Selon ses collègues de la FAO, il a fait deux contributions majeures au développement des pêches artisanales.

Premièrement, il s'est constamment efforcé de mettre ce secteur en contact avec les développements politiques mondiaux, par exemple avec ce qui concernait la Conférence de Rio+20. Ses efforts en vue de la Conférence mondiale sur la pêche artisanale tenue à Bangkok en 2008 émanaient d'une prise de conscience : la grande politique a aussi son importance. Ses efforts pour aider à faire fructifier le projet de Directives internationales pour assurer des pêches artisanales durables (qui seront adoptées en 2014, espère-t-on) sont la suite logique de cette dynamique.

Participation

Deuxièmement, Rolf a toujours cherché à aider les représentants de ce secteur à exprimer eux-mêmes leur voix collective et à participer à d'importants processus politiques. John Kurien explique : « Partout où il se rendait, il établissait des contacts avec des organisations non gouvernementales et des militants

... il a consacré toute son activité professionnelle (et une bonne partie de sa vie personnelle) à la cause des pêcheurs artisans de par le monde.

26 au 28 juin 2013. Le dictionnaire définit le terme œuvre comme étant l'ensemble de la production d'un écrivain, d'un artiste. Rolf n'est pas un artiste au sens classique. Il peut cependant prétendre à cette distinction pour avoir consacré toute son activité professionnelle (et une bonne partie de sa vie personnelle) à la cause des pêcheurs artisans de par le monde.

Il a étudié les sciences économiques en Allemagne puis est entré en 1979 à la Division Pêche de la FAO en tant qu'expert associé basé à Chennai, Inde. John Kurien, l'un des Membres fondateurs du Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), qui l'a connu par la suite, se souvient : « Bien qu'il fût nouveau dans la pêche et en Inde, j'ai été impressionné par la nature des questions qu'il posait sur ce secteur,

*Ce compte-rendu vient du **Centre de recherche maritime** (MARE) soutenu par l'Université d'Amsterdam, l'Université de Wageningen, l'Université d'Aalborg et l'Université de Tromsø*

communautaires travaillant avec les pêcheurs artisans. Il ne frayait pas seulement avec les décideurs politiques ou les officiels. Rolf voyait large, et cela allait des gens de la Banque mondiale à Bigkis Lakas, par exemple, une modeste union syndicale de pêcheurs aux Philippines.

À la veille de la fin d'une glorieuse carrière à la FAO, Rolf a été honoré par l'équipe de MARE, désireuse d'attirer l'attention sur tout ce qu'il a apporté « aux gens et à la mer ».

Guidé par un optimisme prudent, Rolf n'a pas cherché à éviter les questions compliquées, les choix difficiles. Il a toujours préféré s'exprimer même si ses points de vue étaient controversés. Son style marqué par l'esprit d'équipe lui aura été bien utile. En lui attribuant son prix de l'Œuvre, MARE est confiant que son travail sera poursuivi par d'autres dans le monde des pêches artisanales. 🐟



Le prix de l'Œuvre de MARE a été attribué à Rolf Willmann pour ce qu'il a apporté aux pêches artisanales à travers le monde

Pour plus d'information

www.marecentre.nl

Centre de recherche maritime

www.fao.org

**Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture**

TRAVAIL

La Thaïlande ferme les yeux sur de l'esclavage, dit l'EJF

La Thaïlande est à nouveau accusée d'avoir recours au travail forcé dans le secteur de la pêche, avec le lancement d'une autre enquête portant sur la vente, l'agression et l'exploitation de travailleurs migrants à bord de certains navires.

Dans un rapport intitulé *Vendus à la mer : un trafic d'êtres humains dans la pêche thaïlandaise*, la Fondation pour la justice environnementale (EJF) — une ONG qui s'occupe de droits humains et environnementaux — a soulevé le cas de 15 Birmans récupérés sur des bateaux. Tous ont affirmé avoir été trompés par des recruteurs, puis obligés à travailler jusqu'à vingt heures par jour pendant des mois d'affilée pour presque pas de salaire, sur des crevetiers de Kantang, une ville du sud de la Thaïlande.

Ces personnes ont subi le travail forcé, la détention, des agressions avec des coups de la part de l'encadrement alors qu'ils se trouvaient dans les eaux thaïlandaises. Deux personnes ont dit avoir vu d'autres travailleurs migrants torturés et exécutés pour avoir tenté de s'échapper, avoir été témoins de l'assassinat d'au moins cinq autres hommes. Une personne a parlé de meurtres multiples, de corps jetés à la mer alors que l'équipage était forcé de regarder la scène. Selon ce même rapport, pendant que ces travailleurs secourus étaient dans les locaux de la police, le propriétaire du bateau où ils étaient retenus et l'intermédiaire ont été autorisés à les rencontrer.

Ces Birmans ont également déclaré que la police thaïlandaise a profité aussi d'eux en les obligeant

à travailler sur une plantation d'hévéa apparemment possédée par un haut responsable de la police locale. Steve Trent, directeur exécutif de l'EJF, a dit : « Nous avons été vraiment surpris par le degré de collusion de la part d'agents de l'État : au lieu de mettre un terme à ces affreuses atteintes aux droits humains, ils ferment les yeux et en profitent même. Nous avons été choqués par l'extrême violence subie et vue par ces migrants retenus captifs sur ces bateaux de pêche. En outre, il a été facile pour nous de mener l'enquête et de recueillir des témoignages. Cela se faisait au grand jour ; ce n'était pas un cas isolé ; cela prouve que la chose est largement acceptée, que cet esclavagisme moderne a bien cours dans une filière qui contribue à satisfaire l'appétit

mondial pour les produits de la mer. »

La Thaïlande a été à plusieurs reprises montrée du doigt pour esclavagisme et trafic d'êtres humains dans son secteur de la pêche. En 2011, un rapport de l'Organisation internationale pour les migrations a exposé un vaste trafic dans cette branche, avec des gens obligés de travailler pendant des années sans salaire. En 2009, un rapport du Projet inter-agences des Nations Unies sur le trafic d'êtres humains (UNIAP) constatait que 59 % des migrants interrogés, ayant été piégés à bords de bateaux de pêche thaïlandais, disaient avoir été témoins du meurtre d'un collègue.

L'EJF demande que la Thaïlande soit descendue à la troisième catégorie dans le prochain rapport du Département d'État américain sur la traite des personnes (TIP), lequel classe l'ampleur et la gravité du phénomène à l'échelle mondiale.

La Thaïlande cherche à conserver son classement dans la catégorie deux malgré le rapport de l'année dernière qui concluait que ce pays n'avait pas démontré davantage d'efforts pour lutter contre ce problème, qu'il ne se conformait pas aux normes minimales pour parvenir à son élimination.

En passant en troisième catégorie, la Thaïlande se trouverait avec des pays ayant les pires dossiers en matière de traite des personnes : Zimbabwe, Arabie Saoudite, Yemen... Cela peut conduire à des sanctions : restrictions en matière d'aide américaine et d'accès à des institutions financières internationales comme la Banque mondiale.

Ce mois-ci, un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) considérait que le secteur de la pêche était l'un des plus touchés par des méthodes coercitives et trompeuses en matière de travail, à cause de l'isolation de l'environnement, du temps passé en mer et du recours fréquent aux travailleurs migrants.

Source : *The Guardian*
<http://www.guardian.co.uk/global-development/2013/may/29/thailand-slaves-seaburmese-migrants>

50

PROFIL ORGANISATIONNEL

Catchbox: première entreprise de pêche britannique à soutien communautaire

Lancée en mars 2013, la coopérative Catchbox est la première Community Supported Fishery (CSF/PSC) du Royaume-Uni. Ce type de structure a démarré aux États-Unis il y a environ six ans sur le modèle des programmes bien connus d'ASC (Agriculture soutenue par la communauté) mis en place dans les années 1980. Il s'agit d'un circuit de vente directe destiné à rapprocher le consommateur du producteur, de se passer des intermédiaires, de favoriser le contact direct avec les pêcheurs dans le port local.

La Catchbox est en cours d'immatriculation en tant qu'IPS (Industrial and Provident Society), une entité juridique qui inclut les coopératives authentiques ayant une activité commerciale profitable à tous leurs adhérents. La Catchbox se décrit comme une coopérative soucieuse de mettre en contact les gens avec les pêcheurs et le poisson des environs de

Brighton et de Chichester, sur la côte sud-est du Royaume-Uni. Il s'agit « d'encourager la pêche responsable, la consommation responsable d'une plus grande variété de poissons et d'aider les gens à connaître ce qu'il y a dans leur mer ».

CATCHBOX

Pour entrer dans le jeu, il faut d'abord adhérer en payant une cotisation de 10 £ (12 € ou 15 \$). On doit ensuite acheter au moins un kilo de poisson par quinzaine. Les adhérents paient au début de la saison de pêche pour une part des captures et chaque semaine ils reçoivent un poids convenu de poissons, qui varient suivant la période. Ils ont le choix entre poisson entier ou filets, entre semaine ou quinzaine, en tenant compte de la composition de la famille.

L'aspect pédagogique est aussi important. On incite les

consommateurs et le public en général à reprendre contact avec l'environnement marin, à comprendre et estimer à nouveau un mode de vie traditionnel qui est souvent méprisé ou présenté sous un mauvais jour.

L'un des gros soucis de ces structures c'est habituellement leur viabilité commerciale. La phase pilote de la Catchbox a bénéficié d'une subvention du Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA). SeaWeb, une ONG internationale créée par Pew Charitable Trusts en 1995, mène la coordination de la phase pilote via son programme Seafood Choices. Co-Operatives UK et Brook Lyndhurst apportent aussi une aide. Au terme de cette période de lancement, la Catchbox devra se débrouiller seule sur le plan économique.

<http://www.catchbox.coop/>

STATISTIQUES DES PÊCHES

Travail des enfants

Le travail des enfants est une préoccupation majeure dans bien des parties du monde. On estime que 215 millions d'enfants sont concernés. Les données globalisées indiquent que 60 % environ des enfants au travail (soit plus de 129 millions) sont dans l'agriculture, qui inclut la pêche et l'aquaculture. Les données ventilées concernant spécifiquement cette catégorie dans ces activités sont limitées, mais des études de cas font apparaître des chiffres élevés. Les enfants sont chargés de tâches variées dans la pêche de capture, l'aquaculture et toutes les opérations associées (transformation, vente, autres fonctions après capture) et aussi dans d'autres activités en amont comme la fabrication de filets, la construction d'embarcations.

Les enfants exécutent également des tâches ménagères dans les familles et communautés de pêcheurs et de pisciculteurs. Quand un enfant est utilisé pour réduire les coûts, c'est mauvais pour lui, et cela peut aussi avoir des répercussions fâcheuses sur la durabilité de la pêcherie. Le recours aux enfants semble particulièrement répandu dans les petites et moyennes entreprises du secteur informel, où le travail décent est mal organisé ou bien absent.

Il existe sans doute une législation internationale amplement ratifiée relative au travail des enfants (Conventions de l'OIT et divers accords) mais les lois sont efficaces seulement quand elles sont appliquées, et qu'on a intérêt à les respecter. Le travail des enfants est rarement un sujet très prioritaire dans les calendriers nationaux de dialogue social, de travail législatif et de renforcement des institutions. Son élimination reste difficile car cela fait partie de systèmes de production, c'est ancré dans un contexte de pauvreté, lié aux injustices sociales. Souvent les communautés et les institutions n'ont pas pleinement conscience des conséquences négatives sociales et économiques sur

Les déterminants du travail des enfants dans la pêche et l'aquaculture : l'offre et la demande	
Facteurs de l'offre (qui poussent au travail)	Facteurs de la demande (qui attirent au travail)
• Prévalence de la pauvreté et nécessité de compléter les revenus de la famille ; • Pas d'école convenable ni de garde d'enfants, notamment dans des secteurs isolés (manque d'écoles, distance, médiocrité et inadaptation des programmes) ; • Interruption de scolarisation ou de garde d'enfants à cause de migrations ; • Information inadéquate, insuffisante des parents (inutilité de l'éducation, ignorance des risques de certaines tâches) ; • Manque de services financiers qui permettraient d'étaler dépenses et revenus du ménage dans le temps ; • Attitudes, valeurs et normes incompatibles : la participation des enfants à la pêche et l'aquaculture considérée comme un mode de vie, nécessaire pour transmettre des compétences : pêcher, fabriquer et réparer des filets, traiter et vendre le poisson ; • Nécessité de faire face à des coups durs : catastrophe naturelle, perte du soutien de famille (accident en mer, VIH/sida) ; • Enfants désireux de prouver leurs compétences et de contribuer aux revenus de la famille : — Conception culturelle de la masculinité et désir de gagner de l'argent, incitant le garçon à aller tôt en mer. — Filles désireuses de gagner de l'argent dans la transformation et la vente ; • Ratio enfants-adultes élevé (facteurs démographiques).	• Recherche de main-d'œuvre bon marché : les enfants sont souvent moins payés que les adultes (ou pas payés du tout) et sont moins capables de négocier leurs conditions de travail ; • Insuffisance de la main-d'œuvre adulte en haute saison de pêche ; • Remplacement d'adultes pour des tâches domestiques et le travail quand les parents sont occupés, parfois loin de la maison ; • Recherche de certaines compétences et sentiment que les enfants ont les doigts agiles et que leur corps est plus adapté à certaines tâches : réparation de filet, plonger en profondeur pour détacher le filet du bateau ou l'attacher... ; • L'idée que les enfants (les filles surtout) sont plus dociles au travail ; • L'idée que certaines tâches sont à la charge des enfants : nourrir les poissons, aller chercher de l'eau...



Source : adapté de FAO/FIDA/OIT, 2010 ; OIT/IPEC-SIMPOC, 2007 ; OIT, 2002

l'individu et la société. Pour obtenir de bons résultats, il est essentiel de trouver des chemins pratiques et réalistes pour parvenir à améliorer la situation, pour obtenir l'engagement, l'assentiment des communautés concernées.

Pour sensibiliser à tous les niveaux, il faut davantage d'informations sur la question. Dans un premier temps, pour faire disparaître les pires formes du travail des enfants, il est indispensable de comprendre ce qui constitue une tâche dangereuse, et ce qui est acceptable pour des enfants au-dessus de l'âge minimum légal. Toutes les tâches accomplies par les enfants ne sont pas de l'exploitation. La Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, définissent le

travail des enfants sur la base de l'âge, des heures et conditions de travail, des activités, des risques courus. On parle de travail des enfants quand cela interfère avec la scolarisation obligatoire, quand cela affecte la santé et le développement personnel.

Des efforts concertés sont nécessaires pour traiter convenablement ce problème avec la participation de toutes les parties prenantes : gouvernements, partenaires du développement, ONG, groupements d'employeurs et de travailleurs et autres organisations socio-professionnelles, le secteur privé et les communautés (y compris les enfants et les jeunes). En adoptant des démarches holistiques, participatives, intégrées et réalistes, on pourrait améliorer la vie de millions d'enfants..

Source : www.fao.org/docrep/018/i3318e/i3318e.pdf
Extraits de Guidance on Addressing Child Labour in Fisheries and Aquaculture,
FAO et OIT, 2013

VERBATIM

... Il est grand temps de se souvenir qu'il existe une alternative, et qu'elle est en face de nous : les pêches artisanales. Elles ont survécu, tant bien que mal, tandis que se développait sans contrôle ni contrepoids la pêche industrielle.

— DANIEL PAULY, PRÉFACE À
WORLD SMALL-SCALE FISHERIES:
CONTEMPORARY VISIONS

INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF (dc.icsf.net) propose diverses sources d'information qui sont régulièrement mises à jour. Voici de nouveaux arrivages :

Publications

Caught at Sea : travail forcé et traite d'êtres humains dans la pêche. Programme d'action spécial de l'OIT pour combattre le travail forcé (DÉCLARATION/SAP-FL), Département des activités sectorielles (SECTOR) – Genève, OIT, 2013.

Ce rapport examine les publications récentes sur le sujet en mettant l'accent sur les bateaux se livrant à la pêche maritime commerciale. Il considère les cadres institutionnels et juridiques ainsi que des initiatives multilatérales susceptibles d'avoir des répercussions sur la sécurité, les conditions de travail des pêcheurs. Les participants à une consultation organisée par l'OIT à Turin, Italie, en septembre 2012 ont apporté des éléments intéressants sur ce thème. Les principales questions analysées sont les suivantes : que savons-nous du travail forcé et de la traite d'êtres humains dans le secteur de la pêche ? (chapitre 1), quels sont les cadres institutionnels et juridiques actuels qui permettraient de combattre ce problème ? (chapitre 2), quels sont les aspects qui permettent de documenter nos discussions pour aller de l'avant ? (conclusions).

Source : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_214472.pdf

Guide du débutant sur la réforme des subventions à la pêche dans l'UE
La politique européenne de la pêche peut paraître compliquée, mais c'est en fait quelque chose d'assez simple : il faut pêcher moins maintenant pour pouvoir pêcher plus demain. L'infographie de cette publication de Fish for the Future explique la Politique commune de la pêche (PCP) en cinq minutes. Des débats importants ont lieu en ce moment au Parlement européen, avec des divergences entre les députés dans toutes les délégations nationales et suivant les groupes politiques.

Fish For the Future est un groupement de parlementaires européens soucieux d'arrêter la surpêche et de reconstituer les stocks. Ils s'opposent à ceux qui préfèrent laisser maintenant les pêcheurs prendre les derniers poissons plutôt que d'assurer leur avenir à long terme.

Source : <http://fishforthefutureeu.wordpress.com/>

Vidéos/CD

Des niveaux inacceptables : la pollution est devenue vraiment personnelle

La pollution ce n'est pas seulement les saletés que nous apercevons dans les fossés le long des routes. C'est aussi les produits chimiques dangereux qu'on ne voit pas dans l'air que nous respirons, dans l'eau que nous buvons et avec laquelle nous nous lavons, dans la nourriture que nous consommons, dans le sol sur lequel nous jouons. Dans notre sang et nos urines, il y a des dizaines de produits chimiques que l'on peut mesurer. Comment parviennent-ils jusque-là ? Eh bien cela vaut la peine de regarder ce film : on verra que la pollution est toute proche, qu'elle concerne chacun personnellement.

Source : www.unacceptablelevels.com

FLASHBACK

N'oubliez pas les travailleurs de la pêche

Une conférence très médiatisée sur la conservation et la gestion des stocks migratoires (comme le thon) et des stocks chevauchants (comme la morue) se trouvant à l'intérieur et au-delà des zones économiques exclusives (ZEE) s'est tenue à New York du 12 au 30 Juillet 1993.

Les pêcheurs artisanaux et les travailleurs de la pêche à petite échelle ont porté un intérêt particulier à cette Conférence pour diverses raisons. L'interaction entre les espèces fait que, sans tenir compte des frontières juridiques, la capture excessive même d'une seule espèce peut influencer les captures potentielles d'autres espèces.



La situation actuelle est aggravée par des accords internationaux de pêche de plus en plus nombreux, essayant d'obtenir l'accès aux zones sous-exploitées du Sud. Au Sénégal, par exemple, le Collectif national des pêcheurs artisanaux (CNPS) a fait pression contre les accords de pêche signés dans le cadre de la Convention de Lomé de la Communauté Européenne. Par ailleurs, la surexploitation des stocks peut provoquer la migration des flottes de pêche vers les eaux côtières, ce qui constitue un danger pour la vie et les moyens d'existence des pêcheurs artisanaux et des pêcheurs exerçant les petits métiers au Nord comme au Sud.

Cependant, la Conférence n'a guère tenu compte de la situation critique des victimes de pays pratiquant la pêche lointaine. Aucune remarque concernant l'importance des droits humains à bord des flottes appartenant à des pays employant des travailleurs en provenance du Sud, très souvent soumis à des conditions d'embauche et de travail abusives. Sans rectifier ces conditions et sans reconnaître la vulnérabilité des communautés de pêche artisanale et côtière, il n'y aura pas de pêche responsable.

Discuter de la pêche n'est pas simple parce que le poisson est à la fois une nourriture, une marchandise, des espèces. Malgré des difficultés bien documentées et l'impossibilité presque certaine d'obtenir des données fiables sur les stocks chevauchants et migratoires, la Conférence s'est contentée des concepts traditionnels de la gestion de la ressource, concepts qui n'ont toujours pas fait la preuve de leur efficacité à empêcher la surpêche où que ce soit dans le monde.

— in *Éditorial*, revue SAMUDRA n° 8, novembre 1993

ANNONCES

RÉUNIONS

Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale
New York, 19-23 août 2013

Sous-comité de l'aquaculture
7^{ème} session, 7-11 octobre 2013, Saint-Petersbourg, Fédération de Russie

Gouvernance nationale de la sécurité et de la santé au travail
14 - 25 octobre 2013, Turin, Italie

Le Centre international de formation de l'OIT, en collaboration avec SafeWork (le programme de l'OIT consacré à ce thème) organise cette formation à Turin pour familiariser les participants avec les directives internationales et les principes de l'OIT et l'expérience de systèmes nationaux consolidés et performants de sécurité et santé au travail.

SITES INTERNET

igssf.icsf.net

L'élaboration et l'adoption de Directives internationales sur les pêches artisanales pourraient contribuer à résoudre les problèmes de ce secteur en adoptant une démarche fondée sur les droits humains.

Ce site de l'ICSF propose des liens vers des documents consacrés à la problématique de genre dans les pêches artisanales, à divers cadres juridiques relatifs à ce secteur, y compris des jugements en sa faveur au niveau national et international.

PUBLICATIONS

Un poisson à un milliard de dollars : l'histoire inédite du lieu de l'Alaska
Kevin M. Bailey. The University of Chicago Press. 288 p., 2013.
ISBN 978-02-260-2234-5

Les origines et l'essor spectaculaire de l'exploitation commerciale de cette espèce aux États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale, puis son effondrement et peut-être sa reconstitution. Analyse de la relation entre dynamique des populations de poissons et écologie océanique.



Citation littéraire

Par-dessus la mer bleue planait le mystère de l'obscurité de la nuit ; le soleil de midi avait perdu sa fougueuse vigueur et diffusait le splendide jaune pâle d'une pleine lune. Tout autour de moi, devant et de chaque côté, ce n'était qu'étendues d'eau ; la terre et l'air semblaient enrobés d'un film d'eau mouvante, et j'entendais dans mes oreilles le bruit de l'eau qui tombe.

— Extrait de *Le mystère de la mer*, de Bram Stoker

